Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence de la Drôme

Rapport Annuel 2013

Ateliers d'Ariane, octobre 2013

Assemblée Générale
du 24 juin 2014

Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence de la Drôme
7/9 rue Lesage - 26000 VALENCE

✆ 04 75 82 19 00 - 🖷 04 75 55 79 67

scag@adsea26.org

SOMMAIRE

Présentation de l'Association

La « Sauvegarde » en Drôme..... 6
Coordonnées des services 7
Missions, valeurs, objectifs et principes d'action 8
Domaines d'intervention 9
Gouvernance associative 10
Organigramme 11

Rapport Général

Rapport moral 13
Les personnes accueillies ou suivies 18
Le personnel 19
Vie associative 20

Activités 2013 par établissement

Intervention en « milieu ouvert »

Prévention Spécialisée (P.S.) 23
Service d'Investigation Educative (S.I.E.) 28
Action Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O.) 30
Administration Ad Hoc 32
Accueil, Ecoute, Médiation Familiale (A.E.M.F.) 33
XP2i - Ateliers et chantiers d'insertion 40
Les Ateliers d'Ariane, en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil 43

Accueil et hébergement au titre de la Protection de l'Enfance

Villas éducatives et hébergement diversifié 47
Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (S.A.G.A.J.M.) 50
Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (S.A.P.M.F.) 52
Service d'accueil et activités de jour : Tremplin 54
Centre de Placement Familial Spécialisé (C.P.F.S.) 57

Accueil et hébergement au titre de la Justice Pénale des Mineurs

Centre Educatif Renforcé (C.E.R) 60
Centre Educatif Fermé (C.E.F.) 63
Centre d'Hébergement Diversifié (C.H.D.) 66

Rapport financier 68

Remerciements..... 72

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

LA « SAUVEGARDE » EN DRÔME

Implantation territoriale : 13 Communes et 2 Communautés de Communes

Communes : Valence, Bourg-de-Péage, Nyons, Die, Montélimar, Annonay et Aubenas, Puygiron, Portes-lès-Valence, Saint-Vallier, Romans, Crest, Aouste

Communautés de communes : Val d'Eygues, Rhône-Valloire

COORDONNÉES DES SERVICES

ASSOCIATION			
Service Central Administratif et de Gestion (SCAG)	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.82.19.00 fax : 04.75.55.79.67	scag@adsea26.org
Comité d'Entreprise (CE)	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.42.72.23 fax : 04.75.42.42.16	cesead26@adsea26.org
INTERVENTION EN « MILIEU OUVERT »			
Prévention Spécialisée (PS)	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.78.53.30 fax : 04.75.42.43.53	ps@adsea26.org
Service d'Investigations Educatives (SIE), ex Service d'Investigations Spécialisées (SIS)	238 rue Barnave 26000 VALENCE	tél : 04.75.43.94.30 tél : 04.75.43.94.32 fax : 04.75.43.94.31	sie@adsea26.org ou sis@adsea26.org
Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.82.66.20 fax : 04.75.55.01.93	aemo@adsea26.org
Administration ad hoc	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.82.66.20 fax : 04.75.55.01.93	adhoc@adsea26.org
Accueil Ecoute et Médiation Familiale (AEMF), SCOPE et Espace Rencontre	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.82.19.04 fax : 04.75.82.82.03	aemf@adsea26.org
Centre du Jabron	Quartier Bégure 26160 PUYGIRON	tél : 04.75.53.90.56 fax : 04.75.53.81.75	jabron@adsea26.org
XP2i	7,9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.78.53.33 fax : 04.75.53.81.75	xp-association@hotmail.com
Amis et Cavaliers du Jabron	Quartier Bégure 26000 VALENCE	tél : 04.75.53.90.56 fax : 04.75.53.81.75	jabron@adsea26.org
ACCUEIL ET HÉBERGEMENT AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE			
Foyer Educatif : Villas	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.42.14.29 fax : 04.75.42.61.28	feducatif@adsea26.org
FE : Tremplin - Accueil et activités de jour	54 rue Roberval 26000 VALENCE	tél : 04.75.44.55.79 fax : 04.75.44.45.32	tremplin@adsea26.org
FE : Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)	54 rue Roberval 26000 VALENCE	tél : 04.75.44.55.79 fax : 04.75.44.45.32	sagajm@adsea26.org
FE : Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Familial (SAPMF)	54 rue Roberval 26000 VALENCE	tél 04.75.44.55.79 fax : 04.75.44.45.32	sapmf@adsea26.org
Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)	7, 9 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.43.80.20 fax : 04.75.43.80.21	cpfs@adsea26.org
ACCUEIL ET HÉBERGEMENT AU TITRE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS			
Centre d'Hébergement Diversifié (CHD)	1, rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.25.92.54 fax : 04.75.25.92.58	chd@adsea26.org
Centre Educatif Renforcé (CER)	Quartier Bégure 26160 PUYGIRON	tél: 04.75.53.95.81 fax : 04.74.53.81.75	cer@adsea26.org
Centre Educatif Fermé (CEF)	1 rue Lesage 26000 VALENCE	tél : 04.75.86.00.16 fax : 04.75.42.42.19	cef@adsea26.org

L'ADSEA 26

NOS MISSIONS

La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a pour mission de **protéger**, **aider** et **éduquer** enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté ou en danger pour quelque cause que ce soit.

Elle entend mener cette mission avec rigueur et professionnalisme.

Mais elle se veut plus qu'un simple prestataire social, aussi performant soit-il. Elle sensibilise l'opinion publique aux problèmes de ces jeunes.

Elle encourage leur expression.

Association citoyenne, la SEAD se veut **porteuse de sens**. Son action se réfère à des valeurs qui fondent sa légitimité associative, regroupant autour d'un même projet **citoyen, bénévole et professionnel qualifiés**.

NOS VALEURS

Nous militons pour :

- Une société juste et solidaire, c'est-à-dire une société qui :

- affirme la primauté de la personne, dans ses choix politiques et économiques, notamment en prenant en compte les facteurs humains et sociaux et en ne privilégiant pas la rentabilité à tout prix ;
- reconnaît l'égalité de tous devant la loi, égalité de droits et de devoirs de citoyens responsables ; le rappel à la loi, égale pour tous, est en effet un facteur de socialisation de la personne ;
- garantit la démocratie et la laïcité, dans le respect des valeurs qui les fondent, mais aussi du pluralisme des opinions, des cultures et des croyances ;
- fait jouer les solidarités sociales, notamment à l'égard des plus fragiles, et permet à chacun de vivre et de trouver sa place dans la société.

- L'affirmation du rôle primordial des liens parentaux et familiaux :

La protection et l'éducation de l'enfant sont de la responsabilité de sa famille et notamment de ses parents.
Suppléer aux carences de ces derniers peut être une nécessité, ce n'est en aucun cas une finalité et tout doit être fait pour aider les parents à assumer leur rôle éducatif de la façon la plus autonome possible.

- L'aide aux familles pour leur permettre de retrouver **dignité, responsabilité et autorité**, est un principe fondateur de notre action.

NOS OBJECTIFS ET PRINCIPES D'ACTION

Aux côtés d'autres associations et institutions publiques, nous menons différents types d'actions dans le domaine de l'aide aux familles, aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes en difficulté :

- Action éducative en milieu ouvert (éducateurs à domicile)
- Action de prévention spécialisée (travail de rue)
- Insertion sociale et professionnelle des adolescents et jeunes adultes
- Médiation familiale
- Investigations, pour éclairer les magistrats sur les mesures éducatives à prendre
- Accompagnement et représentation des mineurs en Justice
- Hébergement en foyer éducatif, en familles d'accueil ou en autonomie
- Remobilisation, soin et insertion socioprofessionnelle de mineurs délinquants.

Agissant le plus souvent sur mandat des pouvoirs publics, nous souhaitons le faire en partenariat avec ces instances.

Nous nous voulons une **force d'interpellation et de proposition** dans l'élaboration des projets éducatifs et sociaux en réponse à des situations de détresse ou de souffrance, criantes ou cachées, sans attendre les évolutions réglementaires parfois nécessaires.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

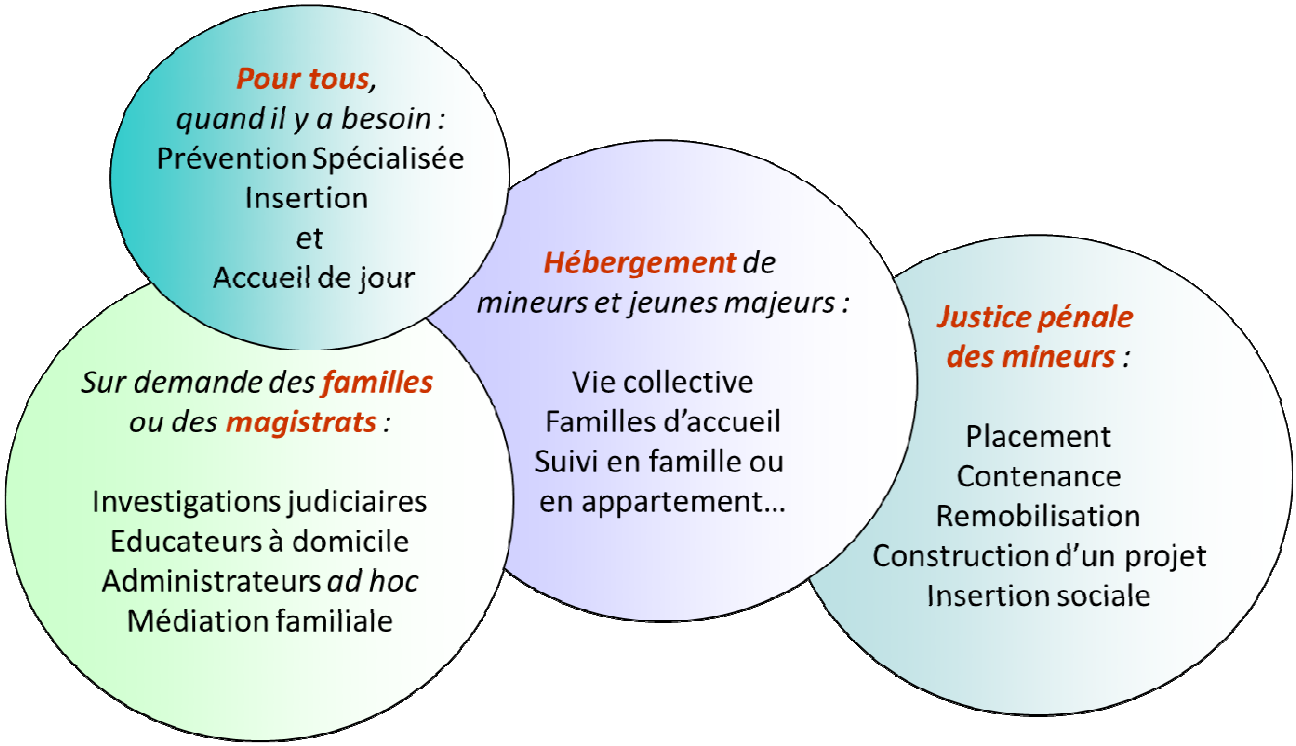

Une association positionnée de longue date comme un **acteur privilégié des politiques de l'Enfance** du Département.

Une association qui souhaite orienter ses choix politiques et stratégiques à venir en concertation avec le Département et les services de l'Etat.

Une association capable de développer de nouvelles prestations d'action sociale et de répondre à des spécificités d'intervention avec une capacité d'expertise, d'évaluation et d'ingénierie, de travail en réseau (fédérations, laboratoires de recherche, intervenants spécialisés, etc.).

Une association qui soutient au quotidien :

- des services « classiques » : hébergement collectif, AEMO, placement familial, dont il faut réévaluer le niveau d'activité et la spécialisation au regard du besoin du Département et de l'évaluation du Schéma Enfance - Famille.

- des activités correspondant à la diversification de l'accueil, dont il faudrait soutenir la dynamique de développement en réévaluant leur périmètre d'activité (CHD civil, Tremplin Nord et Sud, SAPMF et SAGAJM) et conforter les moyens.

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le bureau :

Jean CHAPPELLET	Président
Louis PENOT	Vice-président
Jean PHILIPPE	Vice-président
Maryse LACRAMPE	Trésorière
Jean-Luc GAUCHER	Trésorier adjoint
Françoise REY	Secrétaire
Sylviane AFFRE	Secrétaire adjointe

Les membres :

Pierre-Henry BAUDLET
Vicki BUXTON
Michel GARDE
Roland RUELLE
Gilles CHARRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Nadia ZEGHMAR

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Yves DARNAUD

LE COMITÉ DE PROSPECTIVE (instance consultative)

Pour le Conseil d'Administration :

Pierre-Henry BAUDLET, Président du Comité de Prospective
Sylviane AFFRE
Françoise REY

Pour le Comité de Direction :

Nadia ZEGHMAR
Daniel ARNAL
Fabienne CHABOT

Pour le Secrétariat Général :

Yves DARNAUD
Adeline DASNIAS

Pour le Comité d'Entreprise :

Claudine BLACHE
Claude BYNAU
Thierry HAPPEL

Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence de la Drôme

7&9 rue Lesage 26000 VALENCE
tél 04.75.82.19.00 - fax 04.75.55.79.67
mél : scag@adsea26.org

ORGANIGRAMME au 31 décembre 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
Jean CHAPPELLET

SERVICE CENTRAL ADMINISTRATIF ET DE GESTION

Directrice Générale
Nadia ZEGHMAR

SECRETARIAT GENERAL

Secrétaire Général
Yves DARNAUD

Ressources Humaines Paie - Questions juridiques	Comptabilité - Gestion - Finances	Informatique	Chargée de mission	Secrétariat
Responsable R.H. : Carole VIAL Adjointe R.R.H. : Sophie ESPIN	Marie-Laure RICHARD	Olivier PIROIRD	Adeline DASNIAS	Jocelyne PALAZZO / Jennifer PLUTINO

ETABLISSEMENTS ET SERVICES

	MILIEU OUVERT			PREVENTION, INSERTION, E.S.S.				JUSTICE PENALE DES MINEURS			HEBERGEMENT					FAMILLE		
ETABLISSEMENTS ET SERVICES	S.I.E.	A.E.M.O.	Administration Ad-Hoc	Ateliers d'Ariane	Prévention Spécialisée	D.T.S.*		C.E.R.	C.H.D.	C.E.F.	Foyer Educatif				C.P.F.S.	A.E.M.F.		
						Dispositif d'insertion	Tremplin Sud				Tremplin Nord	Villas - H.D.	S.A.P.M.F.	S.A.G.A.J.M.		Médiation Familiale	Lieu neutre	S.C.O.P.E.
DIRECTEURS	Daniel ARNAL		Maryse LACRAMPE	Olivier CAMBON		Franck BACQUET			Emmanuelle MORCEL		Fabienne CHABOT				Eric MAUGOURD			
												Jean LANFRANCHI						
CHEFS DE SERVICES	M-F. CHANCEL Régine EMANVILLE Brigitte TEDESCHI				Kadem TEBIB				Nacy CHALAL	Barbara ODRAT Guy DARRACQ			Gilles GALMES	Gaëlle MONADE	Sylvie CERDAN Emmanuel GEORGES			

* Le Dispositif Territorial Sud (D.T.S.) est un pôle territorial basé à Puygiron. Il regroupe le C.E.R., Tremplin Sud, un dispositif d'Insertion géré par l'association filiale XP2i, et la P.S. de Montélimar

S.I.E. : Service d'Investigation Educative - A.E.M.O. : Action Educative en Milieu Ouvert - C.E.R. : Centre Educatif Renforcé - C.H.D. : Centre d'Hébergement Diversifié - C.E.F. : Centre Educatif Fermé - H.D. : Hébergement Diversifié
S.A.P.M.F. : Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Familial - S.A.G.A.J.M. : Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs - C.P.F.S. : Centre de Placement Familial Spécialisé - A.E.M.F. : Accueil Ecoute et Médiation Familiale
S.C.O.P.E. : Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative - E.S.S. : Economie Sociale et Solidaire - P.S. : Prévention Spécialisée

RAPPORT GÉNÉRAL

RAPPORT MORAL

En qualité de nouveau président, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport moral 2013.

En guise de préambule, je vous invite à prendre connaissance des nombreuses informations relatives à l'activité des services et des établissements de la Sauvegarde qui apparaissent dans le présent document.

Je voudrais d'abord rappeler le contexte dans lequel nous évoluons, marqué par plusieurs éléments significatifs :

- des **inégalités sociales et territoriales** qui s'accroissent, avec de ce fait un avenir de plus en plus incertain pour les jeunes en fragilité,
- des finances publiques en difficulté,
- des **changements institutionnels profonds** annoncés, et largement amorcés pour les services de l'Etat,
- un monde associatif confronté à des enjeux, sinon nouveaux, du moins difficiles à intégrer :
  - l'instrumentalisation des associations gestionnaires par les procédures de financement public,
  - un risque d'affaiblissement des petites et moyennes associations,
  - une sélection fréquente des publics au détriment des plus fragiles.

Bref, **une société en profonde mutation**, en mutation permanente, avec des changements de plus en plus rapides.

Ce constat, que chacun peut faire, doit nous amener à réaffirmer nos convictions pour répondre à notre mission :

- La première est la **nécessité d'adaptation des pratiques professionnelles aux besoins des jeunes** qui nous sont confiés. Adapter, mais avec des repères que sont l'éthique et les valeurs défendues par l'ADSEA 26. Adapter, sur la base d'une évaluation permanente de nos modes d'intervention. Adapter, avec le souci d'innover, d'inventer si nécessaire des modes de prise-en-charge inédits.
Les réflexions en cours, initiées par la Direction Générale et le Comité de Direction, notre Comité de Prospective, l'ERP ou le Conseil d'Administration vont dans ce sens.

- La deuxième est qu'il faut **considérer le jeune qui nous est confié comme individu dans sa globalité**. Celui-ci ne peut se résumer à son passage par notre association, fût-il de plusieurs années. Il a un avant et un après, influencés par le milieu familial, et devra comme tout citoyen se former, se procurer des ressources par son travail ou grâce au soutien de la solidarité des revenus de substitution, se loger, se maintenir en bonne santé, avoir une vie sociale…
La notion de « parcours », souvent galvaudée, est une réalité, avec une certitude : il n'y a pas de déterminisme individuel ; l'individu peut aussi, s'il y est préparé, être acteur de sa propre vie et agir sur son environnement. La diversification de nos champs d'intervention vers l'insertion socioprofessionnelle, à laquelle notre directrice générale a donné une nouvelle impulsion, illustre parfaitement cette direction.

- La troisième concerne **la primauté de l'intervention précoce**. Mon prédécesseur Louis PENOT a souligné à plusieurs reprises dans les rapports moraux qu'il a présentés « la dérive des dispositifs de prévention et de protection de l'Enfance vers le traitement lourd des jeunes les plus en difficulté, au préjudice d'interventions plus graduées en amont et en aval. » La médiation familiale, les actions de soutien à la parentalité dans lesquelles nous sommes engagés doivent être développées.
La prévention spécialisée, malgré nos demandes réitérées et son inclusion dans le Schéma Départemental Enfance Famille Santé, n'entrera pas dans le CPOM. Dont acte, nous poursuivrons donc nos discussions avec les collectivités concernées, le Conseil Général, mais aussi les communes et intercommunalités récemment renouvelées. Trop souvent, la prévention est la première victime des restrictions budgétaires ; ce ne saurait être le cas de la prévention spécialisée. Mais à nous également de faire une offre de service rénovée.

Un mot également de la gouvernance associative :

Des progrès sont à accomplir dans notre fonctionnement interne, et j'ai proposé à mes collègues administrateurs d'y réfléchir à la rentrée. Des rapprochements sont à opérer avec les associations complétant notre action, notamment dans le domaine socioprofessionnel, ou développant une approche éducative différente.

Je souhaite également une rénovation des échanges avec nos financeurs. Ils ne sauraient se réduire à des procédures budgétaires annuelles plus ou moins bien conclues, par des contentieux répétés. Certes, les contrôles, audits, évaluations sont indispensables dès lors que des financements publics sont engagés et que sont pris en charge des individus fragiles. Mais une association comme la nôtre peut aussi, car c'est son rôle, participer à l'évaluation des besoins, à la détermination des orientations et des méthodes. N'est-ce pas d'ailleurs la philosophie qui sous-tend les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ou l'élaboration des schémas départementaux ?

***

Mais en définitive, ces convictions ne sont pas nouvelles. Ce sont celles qui animent l'action de la Sauvegarde depuis toujours, appuyées sur nos valeurs : la primauté de l'intérêt des jeunes, la recherche de la cohésion sociale et de la solidarité, la neutralité et le pragmatisme.

Chaque instance, chaque service, chaque établissement, chaque association filiale de l'ADSEA 26 en est porteur, à travers l'engagement de ses salariés et bénévoles et l'accomplissement de ses missions.

***** *** *****

En amont du rapport d'activité des services, je voudrais aborder ici, et en tout premier lieu, les différentes actions particulièrement marquantes menées en cette année 2013, qui témoignent de l'ouverture de notre association à son environnement, sur les bases d'une capacité renouvelée d'autodiagnostic et d'évaluation.

⇒ **Concernant les partenariats avec les autorités de contrôle et de tarification :**

Avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Ministère de la Justice, l'année a été marquée, outre par des débats budgétaires ardus sur le périmètre des moyens de nos services, par la mise en place de la **Dotation Globale de Financement** sur le Centre Educatif Fermé de Valence.

Par ailleurs, initié concrètement en 2013 avec le Conseil Général, **le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** illustre la consolidation d'une démarche de pilotage global. Sa mise en œuvre constituera une plus-value à la fois pour le Département et pour notre association, qui emploie près de 300 salariés et dont l'activité s'organise autour de 21 prestations spécifiques d'action sociale sur tous les territoires de la Drôme.

Au-delà du CPOM et des enjeux strictement financiers et budgétaires, il nous apparaît fondamental de promouvoir la qualité et la continuité du dialogue avec les services du Conseil Général et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, afin que l'association s'inscrive dans un rôle de partenaire privilégié des politiques publiques et d'action sociale sur le territoire Drômois.

⇒ **Concernant l'activité des services :**

La forte activité de certains services persiste au cours de l'année 2013 et illustre à la fois le dynamisme et la pertinence des activités des services et établissements de la Sauvegarde. Ce niveau d'activité participe au résultat financier positif, quoique modeste, de l'exercice.

- Le pôle « Justice Pénale des Mineurs », qui marque l'ancrage de notre association dans le champ des politiques pénales, est toujours caractérisé par une forte activité et l'atteinte des objectifs fixés :

Le Centre Educatif Fermé a réalisé 2 935 journées sur 9 places, ce qui caractérise un taux d'occupation supérieur à 90 % avec un nombre de plus en plus élevé de demandes d'admission passant de près de 300 demandes annuelles en 2012, à près de 500 en 2013.

Concernant cet établissement, l'année 2013 a marqué le début du chantier de ses nouveaux locaux pour une livraison en fin d'année 2014 avec, notamment, le plein soutien technique et financier des échelons nationaux et régionaux de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Cette réalisation marque durablement l'engagement de l'association comme partenaire des politiques publiques de traitement de la délinquance des mineurs.

Le Centre Educatif Renforcé a atteint la totalité de son contrat d'activité, soit 1 991 journées réalisées pour 6 places. En 2013, le CER est sorti de la phase d'expérimentation de son projet dont les résultats positifs ont été mis en valeur par les conclusions de l'audit mené en 2012 par la PJJ. Nous sommes engagés à présent dans une nouvelle phase de réflexion et de discussion budgétaire permettant l'adaptation de ses moyens et la poursuite de son projet.

Le Centre d'Hébergement Diversifié maintient une capacité d'accueil permettant la réalisation de 3 285 journées réalisées pour 9 places. Il constitue une réponse précieuse pour la sortie des jeunes des services de type CEF ou CER, et s'inscrit dans une palette de solutions adaptées aux problématiques d'adolescents qui connaissent de graves difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

- Du coté des services intervenant en prévention ou protection de l'Enfance au titre d'un mandat administratif ou judiciaire :

Concernant **le service de Prévention Spécialisée**, 2013 a été une année importante, marquée par différents temps forts : le départ à la retraite de Gilles MONCOUDIOL, directeur du service que je salue ici pour la continuité de son engagement à la Sauvegarde et la qualité de son exercice, le passage de relais à Olivier CAMBON dans les meilleures conditions sur la fonction de direction, la reconduction pluriannuelle, à l'exception du Nord-Drôme, de nos 6 conventions territoriales.

La Prévention entretient des liens croissants avec les communes et les intercommunalités, s'adaptant ainsi aux besoins des territoires et à l'évolution des attentes sociales. Nous devrions avoir au cours de l'année 2014 d'autres occasions de réfléchir avec le Conseil Général, par la voix de ses élus, sur l'avenir de cette intervention sociale spécifique, que nous souhaiterions voir se maintenir dans le cadre d'une convention tripartite avec les communes ou les intercommunalités, et le Conseil Général.

Concernant **l'AEMF**, l'activité de la médiation familiale et des espaces-rencontres, fortement soutenue par la CAF et le Conseil Général, répond à une demande croissante de la population dans un contexte où les perturbations du lien familial sont nombreuses et diffuses dans l'ensemble de la société. C'est une réponse qu'il faudra à l'avenir développer plus largement tant elle sert une démarche de prévention.

Concernant **le Service d'Investigation Educative**, on relève une forte activité avec 312 mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) soit 1,63 % de plus par rapport à l'activité prévue initialement. L'an II de la nouvelle mesure d'investigation a tenu ses promesses.

Concernant **le service d'Action Educative en Milieu Ouvert** (AEMO), qui intervient à la fois sur le plan judiciaire et administratif, l'année 2013 est une année de forte activité (+ 3,57 %), où le constat du rajeunissement de l'âge des enfants accompagnés se maintient, de façon comparable aux observations réalisées pour le service d'investigation.

L'activité des **Administrateurs Ad Hoc**, service bénévole de l'association, se poursuit avec une démarche spécifique vis-à-vis de la gestion de patrimoine (dont les dommages et intérêts perçus) et un travail de proximité dans le lien aux juridictions avec REMAID et CHRYSALLIS

Sur le **pôle « Hébergement »**, avec les services **SAGAJM, Villas éducatives, Tremplin et SAPMF**, l'accueil d'enfants et d'adolescents, l'accompagnement en hébergement individualisé ou en structures collectives, nous confrontent à des problématiques sociales et familiales particulièrement complexes.

Les efforts en faveur de l'individualisation des prises en charge et du soutien de la parentalité doivent être maintenus et le projet pédagogique de chacun des services doit faire l'objet d'un travail participatif de rénovation, au plus près des besoins sociaux et des diagnostics portés, notamment autour de la santé et du soutien psychologique, comme des nouveaux supports d'intervention éducative.

Au **Centre de Placement Familial Spécialisé**, le travail de suppléance parentale et la rénovation des pratiques et des procédures internes porte ses fruits, avec une forte sollicitation, pour ce type d'intervention en accueil familial, des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

***

Cette année nous a donné, à nouveau, l'occasion de soutenir collectivement **un dialogue social de qualité** qui a permis dans un contexte de changement, de garantir la cohésion de nos services, par une écoute attentive et la prise en compte des problématiques soulevées.

Dans le cadre de ce dialogue et dans une dynamique portée par le Comité d'Entreprise et la Direction Générale, nous avons construit en 2013 **le projet de réorganisation par pôles** de notre association, qui fait suite aux pôles expérimentaux créés dans un passé récent : le pôle « Hébergement », le Dispositif Territorial Sud, et le pôle « Justice Pénale des Mineurs ».

Ces 5 pôles s'articulent autour de savoir-faire clés de notre association :

1. l'intervention éducative en milieu ouvert,
2. la justice pénale des mineurs,
3. l'hébergement au titre de la protection de l'Enfance,
4. la parentalité et la suppléance familiale,
5. la prévention, l'insertion, l'économie sociale et solidaire.

L'aboutissement des travaux de conception et la mise en place des pôles se feront tout au long de l'année 2014 et seront conclue au dernier trimestre 2014.

Ainsi, tout au long de l'année 2013, **différents axes de travail** et travaux d'évaluation des services et dispositifs existants ont fait l'objet d'un approfondissement afin de :

- renforcer notre capacité à améliorer la lisibilité et valoriser le résultat et l'impact social de nos actions ;
- promouvoir la lisibilité de nos actions, notre démarche d'innovation et notre créativité pour être en situation de proposer de nouveaux projets pour les 5 ans à venir ;
- rassembler les ressources de l'association et développer la mutualisation des compétences, la solidarité fonctionnelle au niveau de l'institution et le dialogue social, pour assurer concrètement les conditions de l'exercice des personnels et l'accompagnement des mineurs confiés ;
- tenir à la double dimension locale, régionale et nationale de notre investissement professionnel, et par conséquent à la dynamique du travail en réseau, et participer pleinement à la force et à la capacité de lobbying d'autres collectifs professionnels et sociaux, comme les fédérations, les syndicats professionnels, les groupements associatifs.

***

C'est dans deux domaines sensibles pour l'ensemble de nos activités, **l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté**, d'une part, et **la recherche appliquée et la prospective** en lien avec le Secrétariat Général, d'autre part, que nous nous sommes particulièrement investis en 2013.

⇒ **Mobilisation sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes**

Le devenir des jeunes sortant des dispositifs de la protection de l'Enfance ou de la Justice pénale des mineurs est une vraie question sociétale à laquelle notre association se devait d'apporter sa contribution, et ce dans un contexte d'autant plus alarmant que la précarité économique et les difficultés d'accès au marché de l'emploi ne cessent de s'aggraver pour le public des 16-25 ans.

Compte-tenu de notre volonté de soutenir un positionnement institutionnel fort sur cette thématique particulièrement sensible, nous avons engagé un certain nombre de travaux au sein du service **Tremplin** et de l'association filiale **XP2i**.

Par ailleurs, et pour répondre à la dispersion des ressources sur la question de l'insertion, nous avons souhaité approfondir une démarche d'ingénierie, de partenariat, d'alliance et de coopération dans ce domaine, dans la droite ligne des orientations que nous avons définies lors de la journée associative du 30 mai 2013.

Ainsi, la SEAD s'est attachée à produire de l'ingénierie de formation et d'insertion au travers de l'élaboration, du montage et de l'animation d'un nouveau dispositif faisant appel à un autre financeur, la Région Rhône Alpes. **Les « Ateliers d'Ariane »** ont vu le jour en septembre, précédés par une étude de faisabilité et par la mise en marche d'une relation de coopération donnant lieu ultérieurement à une « convention cadre » avec une grande fondation du secteur, la **Fondation des Apprentis d'Auteuil**.

Ce nouveau dispositif vise à raccrocher des jeunes sans solution vers l'emploi et la formation.

Parallèlement, et de façon totalement convergente, la SEAD a initié un rapprochement pour lequel il faudra modéliser des formes de coopération et des capacités d'action commune avec le **Groupe ARCHER** en l'associant à une réflexion triple :

- revitaliser l'outil **des « chantiers éducatifs »**,
- en prenant appui sur les activités du Groupe ARCHER dans le cadre expérimental des Ateliers d'Ariane,
- et de façon plus ambitieuse, en l'associant à une réflexion globale sur une **plateforme FSE** portant sur l'insertion et la formation, et l'accès à l'emploi en Drôme.

Le lien entre ce repositionnement institutionnel de la Sauvegarde, comme **acteur des politiques Jeunesse** et **porteur de projets directement et avec d'autres** institutions dans ce domaine, nous ouvre des perspectives particulièrement intéressantes pour faire entendre notre analyse sur les besoins fondamentaux des publics jeunes les plus vulnérables.

Cela doit être l'occasion, aussi en interne, de **redéfinir des postures institutionnelles** pour transformer demain notre exercice quotidien et être en capacité de proposer à l'ensemble des jeunes issus de tous nos services **une approche globale** afin de lutter contre la précarité et de promouvoir l'insertion professionnelle et l'accès au logement et aux soins.

⇒ **Recherche et prospective**

Dans le cadre de la **convention avec l'IREIS** signée en mars 2013, et de **l'Espace de Recherche et de Prospective**, créé en septembre de la même année, le secrétaire général a participé à la mise en place d'instances susceptibles de faire évoluer les pratiques et les projets de nos propres services. A titre d'exemples, je citerai la recherche engagée début 2013 au sein du Centre Educatif Fermé et l'étude concernant les échecs continus des prises en charge de certains mineurs.

Il a également participé à différentes **commissions nationales de l'UNIOPSS et de la CNAPE** et au **Comité Scientifique de la PJJ** en tant que personne qualifiée représentant le secteur associatif.

Comme annoncé, l'Espace de Recherche et de Prospective a été créé en septembre 2013, à titre expérimental. Son comité technique et scientifique jouera un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de travail qui doit répondre aux attentes des associations, fondations, fédérations et unions membres. En qualité de chef de projet, le secrétaire général en assure l'animation pendant la durée de la phase expérimentale (2013-2015).

Il apparaît particulièrement important de traiter des sujets de fond, hautement stratégiques pour l'avenir de nos services, tant la convergence des réflexions et leur aboutissement sont susceptibles d'impacter et de faire évoluer, à terme, les politiques publiques, les pratiques professionnelles et la formation des cadres et des opérateurs de terrain. Dans cette perspective, le Secrétariat Général doit notamment élaborer un projet pilote de maison pour jeunes enfants.

***** *** *****

En conclusion, je voudrais, au terme de ce rapport moral, renouveler, à tous les salariés de la Sauvegarde, l'expression de ma reconnaissance pour leur soutien dans les démarches engagées, pour leur implication et l'engagement dont ils font preuve auprès des enfants et des familles. Je voudrais remercier également mes collègues administrateurs, dont la disponibilité et le dévouement ne sont plus à souligner.

Enfin, j'associe à l'expression de cette reconnaissance nos **mécènes** et nos **partenaires**, et en tout premier lieu les représentants des différentes collectivités publiques, du Département, des Communes, de la Justice, de l'Etat, des organismes de sécurité sociale, des CAF, du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire. Nous espérons qu'ils seront attentifs, demain, à nos propositions de travail, nos réflexions sur l'innovation sociale et les conditions du maintien d'un service de qualité pour toutes nos prestations d'action sociale et éducative, de prévention et de médiation.

Le Président,
Jean CHAPPELLET

La Directrice Générale,
Nadia ZEGHMAR

A Valence, le 23 juin 2014

LES PERSONNES ACCUEILLIES OU SUIVIES

La Sauvegarde apporte chaque année son aide à près de 4 000 enfants, adolescents et jeunes adultes dans des domaines aussi divers que :

- l'enfance maltraitée
- l'enfance délinquante
- les adolescents et jeunes adultes en difficulté, voire en rupture

Nombre de bénéficiaires directs en 2013 : 3 845

Prévention, insertion socioprofessionnelle et raccrochage scolaire : 1 049 adolescents et adultes

Prévention spécialisée : 958

Ateliers et chantiers d'insertion (XP2i) : 40

Accueil et activités de jour (Tremplin) : 32

Ateliers d'Ariane : 19

Intervention en « milieu ouvert » : 2 545 enfants et adolescents

Investigation : 444

AEMO : 1 175

Administrateurs ad hoc : 32

Médiation familiale : 725

Espace Rencontre : 164

SCOPE : 5

Hébergement au titre de la Protection de l'Enfance : 181 enfants et adolescents

Villas éducatives : 25

Hébergement diversifié : 10

SAGAJM : 39

SAPMF : 35

CPFS : 72

Justice pénale des mineurs : 70 adolescents

CER : 21

CEF : 30

CHD : 19

LE PERSONNEL

Nombre d'établissements et services : **20**

Le nombre de personnels salariés de l'ADSEA 26 au 31/12/13 : **287**

Dont :

- 7 catégories de professions : cadres de direction, personnel administratif, personnel éducatif, assistants familiaux, services généraux, psychologues et psychiatre, infirmières.

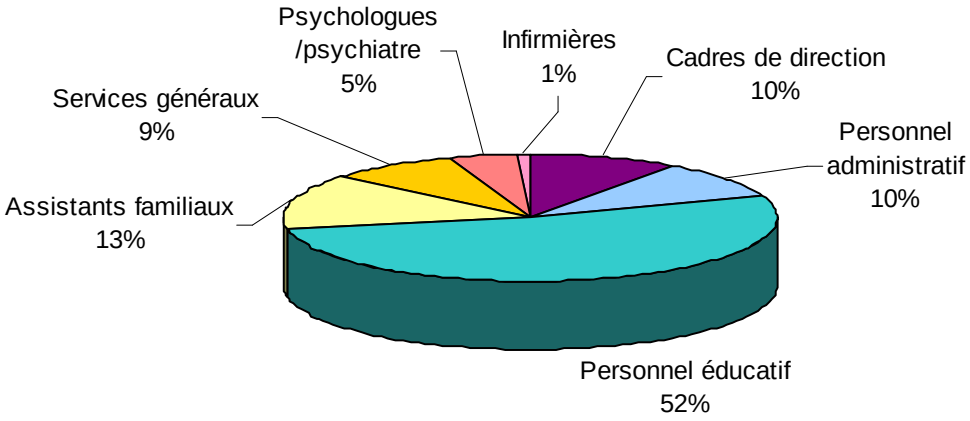

- 192 femmes et 95 hommes

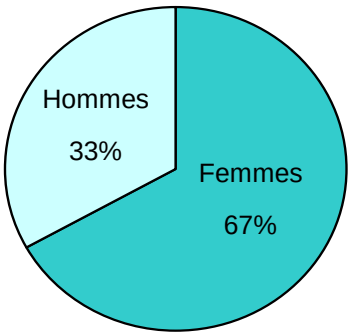

Moyenne d'âge : 46 ans

Ancienneté moyenne : 10 ans

VIE ASSOCIATIVE

JOURNÉE ASSOCIATIVE DU 30 MAI 2013

La seconde journée d'étude portant sur la gouvernance associative s'est tenue le 30 mai 2013 au Centre des Congrès de l'Epervière à Valence, dans une dimension participative associant les administrateurs, les instances représentatives du personnel et les salariés, en continuité de la démarche initiée en 2012.

Elle a rassemblé **plus de 170 salariés** autour de **8 ateliers** :

1. Ancrage territorial et partenariats locaux
2. Communication interne et participation des salariés
3. Connaissance et collaboration des personnes et des services pour une meilleure transversalité
4. Organisation de l'association (pôle, DTS, service, secrétariat général)
5. Evaluation sociale et valorisation des missions de la SEAD
6. Ouverture à l'entreprenariat social et l'économie sociale et solidaire
7. Les coopérations inter-associatives : objectifs, finalités et intérêts
8. La contribution de la SEAD à la construction et l'animation des politiques publiques concernant la jeunesse (local, régional, national)

Les deux **groupes de prospective** regroupant une quarantaine de salariés et administrateurs, dont la création avait été décidée suite à la première journée associative en 2012, ont rendu leurs conclusions :

- « Le développement de la vie associative : ancrage dans la société civile et les territoires, développement du nombre d'adhérents, de bénévoles, de donateurs et de mécènes » : Un large consensus s'est affirmé concernant le besoin de partenariats. 15 propositions ont été formulées autour de trois axes : inscription dans les réseaux locaux, inscription dans le collectif, visibilité de l'action.

- « Le "comment" de la participation des salariés, avec la question de la méthode, des stratégies, des supports : informatique, intranet, journaux… » : Après un premier état des lieux, trois axes de travail ont été définis afin notamment de favoriser l'accessibilité de l'information : une parution interne trimestrielle (la « Feuille To Show »), un site Internet et un Intranet, des évènements marquant la vie de l'Association.

La journée a également été le cadre d'une présentation des trois **Instances Représentatives du Personnel** : le Comité d'Entreprise (CE), les délégués du personnel (DP) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Enfin, Yves DARNAUD a présenté l'avancée des travaux du **Secrétariat Général** : logistique du Comité de Prospective, développement des ressources bénévoles, recherche de financements, communication, structuration des réflexions susceptibles d'impacter l'avenir de l'association.

CRÉATION DE L'ERP

A travers son Secrétariat Général, l' ADSEA 26 a participé à la création de **« L'Espace de Recherche et de Prospective »** dans le champ de la protection de l'Enfance et de la Justice des mineurs, créé le 4 septembre 2013 en Rhône-Alpes, à titre expérimental pour une durée de deux ans.

L'ERP regroupe à ce jour 11 associations, 2 fondations, 2 fédérations, 2 unions volontaires et un syndicat employeur du secteur.

ACTIVITÉS 2013

PAR ÉTABLISSEMENT

INTERVENTION EN « MILIEU OUVERT »

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE (PS)

Carte d'identité

Date de création : 1974

Implantation géographique : 6 territoires drômois

- la ville de Romans-sur-Isère
- les villes de Crest et Aouste-sur-Sye
- au sein du CIPD[1] de Portes-lès-Valence, les villes de Beaumont-lès-valence, Beauvallon, Etoile et Portes-lès-Valence
- la ville de Montélimar
- la communauté de commune Rhône-Valloire (nord-Drôme)
- la communauté de commune du Val d'Eygues (Nyons et alentours)

Public :

- Catégories d'âge : 11-21 ans
- Caractéristiques sociales :
  - Jeunes dont les familles rencontrent des difficultés sociales et eux-mêmes confrontés à des situations d'exclusion, catégorie majoritaire dans les publics suivis.
  - Jeunes « en errance », « SDF » et en rupture familiale, au parcours chaotique (dont d'anciennes prises en charge ASE[2] ou PJJ[3]).
  - Jeunes de milieux sociaux sans difficulté apparente mais qui manifestent des signes de mal-être, souvent en lien avec un contexte familial difficile et/ou conflictuel.

Ces catégories ne constituent pas des ensembles fermés. Dans la réalité, les frontières ne sont jamais nettes et, au cours des années, un même jeune peut passer de l'une à l'autre

Missions :

Intervenant sans mandat nominatif mais avec l'objectif d'obtenir l'adhésion des jeunes « en risques de marginalisation », l'action de la PS s'organise autour de plusieurs principes opérationnels que sont :

- **la disponibilité et l'accessibilité**, principe de base, préalable à toute action éducative ou sociale, qui se concrétise notamment par des circulations régulières sur l'espace public,
- **la réactivité et la proximité**, tant avec le public qu'avec un ensemble de partenaires, l'absence de mandat permettant qu'une équipe se mobilise rapidement à partir d'une sollicitation ou d'une alerte,
- **l'approche globale des individus et des groupes** :

Les équipes de PS, en position de généralistes, sont interpellées sur une diversité de difficultés, charge à elles de trouver des réponses, notamment par la mobilisation des ressources partenariales,

- **la permanence dans le temps**, qui permet de suivre l'évolution des situations, familiales et individuelles, avec des intensités d'intervention variables.

Objectifs de l'intervention :

- Prévenir les situations de rupture et d'exclusion vis à vis de la scolarité, de la formation et de l'emploi, et plus globalement du corps social en général (incivilités, discrimination…),
- Favoriser l'accès aux réponses de droit commun (aide sociale, santé, formation…),
- Contribuer à accroître, sur le territoire d'intervention et en partenariat avec d'autres acteurs, les ressources et réponses aux difficultés rencontrées par la Jeunesse.

1- Comité Intercommunal de Prévention de la Délinquance
2- Aide Sociale à l'Enfance
3- Protection Judiciaire de la Jeunesse

Chiffres-clés 2013

1 716 jeunes sont en 2013 identifiés dans notre base de données et constituent en quelque sorte « l'audience » de l'ensemble de nos équipes.

958 jeunes ont été accompagnés en 2013 :

- avec **prise en charge formalisée** reposant sur des objectifs clairement identifiés : **600**, soit **63 %**

- avec accompagnement relevant d'une **écoute sociale immédiate, quasi permanente, mais non finalisée sous la forme d'objectifs : 358**, soit **37 %**

Situation sociale des jeunes suivis en fin d'année 2013 :

	Romans	Crest-Aouste	CIPD Portes	Montélimar	Nord-Drôme	CC Val d'Eygues	Total
- de 11 ans	**12**	**0**	**5**	**5**	**0**	**0**	**22**
11/15 ans	**104**	**46**	**64**	**82**	**29**	**24**	**349**
- de 16 ans	**116**	**46**	**69**	**87**	**29**	**24**	**371**
16/20 ans	**134**	**66**	**122**	**74**	**40**	**41**	**477**
21/25 ans	**49**	**9**	**21**	**14**	**5**	**6**	**104**
26 ans et +	**2**	**0**	**1**	**3**	**0**	**0**	**6**
+ de 16 ans	**185**	**75**	**144**	**91**	**45**	**47**	**587**
TOTAL	**301**	**121**	**213**	**178**	**74**	**71**	**958**
filles	*82*	*49*	*89*	*67*	*32*	*16*	*335*
garçons	*219*	*72*	*124*	*111*	*42*	*55*	*623*

66 % des jeunes étaient **scolarisés**.

Concernant ceux qui n'étaient plus scolarisés :

- **17 %** étaient **en formation** ou **en stage**
- **22 % en emploi** (CDD, contrats aidés majoritairement)
- **61 % sans solution active** (proportions stables par rapport à 2012).

Organisation du temps de travail :

En 2013, **62 % de l'activité professionnelle** de l'ensemble des équipes a été passée **au contact des jeunes**, dont :

- 33 % en présence sociale de rue
- 18 % en accompagnements socio-éducatifs individualisés
- 11 % en activités et actions collectives.

10 % du temps de travail a été consacré au **partenariat** : rencontres partenariales et participations à divers réseaux.

28 % de l'activité des équipes a été consacré aux démarches, temps de préparation et de concertation interne, formations, transports, accompagnements de stagiaires…

Utilité sociale

La PS constitue un **dispositif de veille des dysfonctionnements et risques sociaux** :

- Ouvertes et attentives à la vie d'un quartier, d'une commune, au mode de vie des jeunes comme à l'action des institutions, les équipes du service de prévention spécialisée sont en position de veille et d'analyse ; observations et constats sont susceptibles d'être mis à disposition d'autres services.
- En réponse à des préoccupations d'élus, face à des situations présumées à risques, des équipes ont pu se mobiliser pour recueillir des éléments de diagnostic, et proposer des réponses adaptées (regroupements festifs, lieu de regroupement…).

Ce mode d'intervention est **une réponse éducative sans équivalent,** dont la pertinence et l'intérêt restent d'actualité, dans un contexte où :

- Le coût des prises en charges pèse sur les budgets (dérive des dispositifs vers un accroissement des traitements lourds).
- En matière de protection de l'Enfance, les priorités du Schéma Enfance Famille Santé sont à la prévention et aux interventions sans mandat, la continuité des parcours, la flexibilité des pratiques et la transversalité des interventions, la prise en compte globale de l'usager.

Le service de Prévention Spécialisé peut se prévaloir d'une position d'interface entre les dispositifs de protection de l'Enfance et ceux initiés par l'Etat et les communes, une position privilégiée pour faire le lien entre :

- les mesures de prévention et de protection effectuées sous mandat,
- les actions plus collectives des dispositifs d'animation socioculturelle, de réussite éducative, d'insertion socioprofessionnelle, de politique de la ville, de sécurité et de prévention de la délinquance, de prévention santé…

Réalisations majeures en 2013

Quelques actions emblématiques :

- A Crest/Aouste : la **« Charrette Santé »**, un lieu d'écoute, de débat, d'information et de promotion de comportements à moindres risques sur l'espace public. En 2013, c'est **près de 500 jeunes** qui ont été touchés par cette action.
- Sur de la communauté de communes Rhône-Valloire, des **interventions nocturnes en discothèques et dans les bars** à l'occasion de la journée mondiale de mobilisation contre le SIDA.
- Au sein des communes relevant du CIPD de Portes-lès-Valence, **l'action du minibus « Le Lézard »**, qui favorise la rencontre et permet d'apporter aux parents une information, un conseil, un soutien, voire un accompagnement.
- A Romans, **intervention dans les établissements scolaires** avec le support de l'exposition mobile « 13\18 Questions de Justice » pour sensibiliser collégiens et lycéens à la loi et de les informer sur le fonctionnement des institutions judiciaires, leurs droits et leurs devoirs… 700 élèves des collèges et dans une moindre proportion des lycées ont été touchés en 2013.
- Au sein de la Communauté de Communes du Val d'Eygues, accompagnement de la Junior Association de la Vallée de l'Ennuyé qui a notamment abouti en 2013 à la création d'un skate-park.
- A Montélimar, mise en œuvre de mesures de responsabilisation en partenariat avec Tremplin.

A cela s'ajoute la mise en place de services volontaires européens, d'un projet « parapente » sur les comportements à risques, de 8 chantiers éducatifs, et la participation du service au dispositif des Ateliers d'Ariane.

Les chantiers éducatifs peuvent être portés par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), comme AIRE, sollicitée par l'équipe du CIPD de Portes-lès-Valence au cours de l'été 2013. Dans la majorité des cas, les équipes encadrent elles-mêmes les jeunes :

- **à Crest :** Chantier surveillance des parkings du festival « Crest Jazz Vocal » : **7 jeunes** pendant 5 soirées.
- **à Montélimar** : **9 jeunes** ont participé à la réalisation de 3 chantiers : un chantier « Lunch » (préparation d'un repas chaud pour 10 personnes), la préparation d'un buffet froid pour 80 personnes lors de la fête de quartier à Nocaze, un chantier de déménagement pour un bailleur social de la ville.
- **à Beaumont-lès-Valence**, un chantier espaces verts : **5 jeunes** durant 4 jours.
- **à Romans**, 2 chantiers ont été conduits dans le cadre du SVE (Service Volontaire à l'Etranger) au Maroc,
- l'équipe **Nord Drôme** a elle-aussi accompagné plusieurs jeunes dans le cadre d'un chantier organisé par le centre social de Saint-Rambert-d'Albon.

Un chantier « espaces verts » financé par la commune de Beaumont-lès-Valence :

En juin 2013, 5 jeunes (3 garçons et 2 filles) « sans solution », âgés de 17 à 19 ans et suivis par l'équipe, ont intégré le chantier. Le travail s'est déroulé sur 4 matinées en présence d'un agent municipal et d'un éducateur de prévention. Au préalable, chaque jeune a passé une visite médicale à l'Espace Santé Jeune, afin de valider sa capacité à travailler, de repérer ce lieu-ressource et de faire un bilan de santé : vaccins et discussion individuelle avec un médecin.

Durant les après-midi, ce chantier fut l'occasion d'organiser 2 rencontres entre les jeunes et des institutions partenaires :
- une référente de la Mission Locale qui s'est déplacée à Beaumont afin de présenter son institution et a pris du temps avec chacun pour discuter des parcours, projets, souhaits…
- un intervenant de Tempo, afin d'aborder avec les jeunes la question des addictions.

Les jeunes ont été présents et ont participé aux deux séances de façon très active. Ce chantier a permis au groupe de se remobiliser, d'avoir un apport financier, de reprendre l'habitude de se lever tôt, de se sentir utile et par conséquent de reprendre confiance en soi. Dixit un des jeunes : « Ça fait trop du bien de travailler, j'y croyais plus ! »

La mise en œuvre expérimentale de mesures de responsabilisation a été conduite par l'équipe de Montélimar en collaboration avec Tremplin Sud.

Les mesures de responsabilisation

Depuis décembre 2012, plusieurs mesures de responsabilisation (en référence au décret du 24 juin 2011) ont été menées avec des jeunes, lycéens et collégiens, en lien avec l'équipe de prévention. Cette mesure constitue une alternative à une exclusion de l'établissement scolaire, et peut ainsi permettre d'éviter des phénomènes de « décrochage ».

Dans le cadre du Dispositif Territorial Sud (DTS), en lien avec XP2i et Tremplin, l'équipe de prévention de Montélimar s'est mobilisée sur **5 situations** en 2013. Objectifs de l'intervention :

- accompagner le jeune à se mobiliser pour construire son avenir, son projet personnel, l'aider à trouver ou retrouver un sens à l'apprentissage des savoirs ou d'une pratique professionnelle,

- lui permettre de réfléchir sur les actes, afin d'identifier les fonctionnements qui peuvent perturber sa relation aux autres et au cadre de l'établissement.

Après les trois premières expérimentations, l'organisation des mesures de responsabilisation a été revue : les ateliers sont menés par Tremplin, et un éducateur du service de prévention spécialisée accompagne le jeune sur des temps particuliers lorsqu'il est connu de l'équipe. Dans le cas contraire, un temps est programmé dans le cadre de la mesure pour lui présenter le service, son fonctionnement et envisager un accompagnement par l'équipe.

Jean, ou le chantier éducatif comme amorce à la relation

Jean a aujourd'hui 17 ans. Il est connu par l'équipe depuis l'âge de 10 ans. Il vit avec sa mère, sa grande sœur et son grand frère. La famille connaît bien les travailleurs sociaux puisque depuis la séparation des parents, madame et ses enfants ont bénéficié de différents accompagnements éducatifs de types AEMO, accueil de jour… auxquels Jean a toujours refusé d'adhérer.

Il est toujours resté à distance de l'équipe, refusant les propositions d'aide comme les propositions de loisirs. Il fait partie de ces jeunes pour qui l'équipe reste toujours vigilante, car il est en grande difficulté d'insertion, il montre un mal-être flagrant, et depuis le début de son adolescence ses fréquentations l'on amené plusieurs fois au poste de police.

Il y a un an, l'équipe a proposé à Jean de faire un chantier éducatif, afin de lui permettre d'avoir une première expérience de travail, de gagner de l'argent honnêtement, et de partager un moment avec lui. Ce que Jean à accepté. Il aura fallu 6 mois à Jean pour passer de l'étape de la proposition à celle de la participation effective au chantier, chantier difficile, mais que le jeune a tenu jusqu'au bout.

Suite à ce dernier, Jean à repris un peu confiance en lui. Il relance même l'équipe pour faire un nouveau chantier, avec comme objectif de « mettre la barre un peu plus haut » (deux jours, en respectant les horaires, les consignes, et en étant plus actif dans le travail).

Cette action nous a permis de réduire la distance avec Jean. Depuis le chantier, nous commençons à accompagner ce jeune vers un projet d'insertion, mais surtout, nous pouvons travailler avec lui sur la question de son mal-être par le biais d'un outil qui nous permet de le valoriser.

Une visite en maison d'arrêt

Kevin, un jeune âgé de 18 ans que nous accompagnons depuis quelques mois sur des questions d'insertion professionnelle, commet un délit. Après un passage en comparution immédiate, il est incarcéré en mandat de dépôt. Lors de sa première rencontre avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), il fait part de son mal-être et du travail qu'il a pu entreprendre avec les éducateurs de la prévention. Le jeune demande que le lien se fasse. Le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation contacte l'éducateur et une demande de parloir est faite pour la semaine suivante.

Après 15 jours d'incarcération, Kevin n'a reçu aucune visite, aucun mandat, juste quelques vêtements de la part d'un de ses amis. A la vue de l'éducateur, qu'il connait bien, Kevin se met à pleurer.

Il commence par s'excuser des actes posés, demande des nouvelles de sa mère. L'éducateur propose alors d'aider celle-ci à faire les démarches nécessaires afin de lui ouvrir un droit de visite.

La vie en détention est difficile pour ce jeune à peine majeur. Il a déjà, et à plusieurs reprises, été transféré de cellule, car cela se passait mal avec ses codétenus. L'éducateur l'incite à prendre contact avec la Mission Locale au sein de l'établissement pénitentiaire et de se saisir de ce temps d'enfermement pour se concentrer sur ses projets. Avec l'accord de Kevin, l'éducateur fera le lien avec son conseiller Mission Locale. Un dialogue est également ouvert en ce qui concerne les possibilités de scolarisation au sein-même de la maison d'arrêt. Kevin s'y refuse pour le moment, mais entend que des aides peuvent lui être proposées. L'éducateur lui propose alors de l'accompagner à l'atelier théâtre. Pas très motivé au départ, Kevin finit par se laisser persuader, il prend confiance, se rassure et finalement prend la décision de s'inscrire à l'activité.

En fin de visite, un temps est pris entre l'éducateur et le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation afin de faire un bilan de la situation. Un prochain rendez vous au parloir est prévu pour le mois suivant, lorsque la situation pénale de Kevin se sera éclaircie et permettra de se projeter.

Dès le lendemain, nous nous rapprochons de la mère de Kevin afin de lui donner des nouvelles de son fils et de l'informer des démarches à accomplir pour obtenir un permis de visite.

SERVICES D'INVESTIGATION EDUCATIVE (S.I.E.)

Carte d'identité du service

Histoire : L'expérience du service d'investigation spécialisée de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme s'est construite à travers un long parcours, dans le but de s'adapter aux besoins rencontrés par les magistrats, les mineurs, leurs familles, ainsi qu'aux évolutions de la législation et de la réglementation :

1948 : Création du service social chargé des enquêtes ordonnées par les Magistrats

1965 : Création de la consultation d'orientation éducative (COE)

1992 : Evolution et création du service d'investigation et d'orientation éducative (IOE)

2012 : Le service est renommé « SIE », et prend en charge des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE). Les enquêtes sociales et les IOE ne sont plus ordonnées.

Localisation géographique : Le SIE est basé à Valence, et dispose de locaux partagés avec l'AEMO à Romans, Crest et Montélimar.

Public : Mineurs de 0 à 18 ans.

Missions :

- Aide à la décision des magistrats par le recueil d'éléments de compréhension de la situation d'un mineur, en assistance éducative comme en matière pénale.

- Travail d'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.

Objectifs de l'intervention :

- Recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence d'un danger,

- Evaluer la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant,

- Elaborer des propositions de réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.

Vie du service

Notre service s'adapte aux normes de la MJIE visant à optimiser le temps disponible des salariés au service de notre mission d'investigation. La réduction du pôle administratif et l'augmentation du nombre de mineurs à suivre a nécessité d'élaborer et d'expérimenter un nouveau fonctionnement.

Evénement 2013 : La journée « portes ouvertes » organisée le 14 juin a connu un beau succès, avec plus de 100 visiteurs, salariés de la SEAD et partenaires.

Utilité sociale

L'investigation se situe le plus souvent à l'entrée des enfants dans le dispositif de protection judiciaire de l'Enfance. Elle permet d'apporter aux magistrats des éléments de compréhension de la situation d'un mineur et des propositions d'intervention. Sa mise en œuvre produit souvent par elle-même un changement dans les familles et peut contribuer à dénouer et dépasser une situation de crise ou de blocage.

Le SIE est composé de professionnels expérimentés dans le champ de l'investigation travaillant dans une dynamique collective positive, solidaire et constructive. Ce service est reconnu par les magistrats pour sa réactivité et la qualité de son travail, en particulier auprès des jeunes enfants.

Le SIE travaille chaque année avec **plus de 400 mineurs** domiciliés dans le département de la Drôme, afin d'apporter un éclairage aux magistrats en matière d'assistance éducative.

Chiffres-clés 2013

Avec 166 mesures ordonnées pour 268 mineurs, et 188 mesures réalisées pour 312 mineurs en 2013, le SIE affiche un taux d'occupation de 102 % et un nombre de bénéficiaires total de **444 mineurs sur 276 familles**.

L'activité départementale du service s'est déroulée sur le Valentinois pour 38 %, en Drôme Provençale pour 34 %, 22 % en Drôme des Collines, 6 % en Vallée de la Drôme.

Nous pouvons noter pour les entrées de mineurs en 2013 :

- La part significative de mesures concernant des enfants de moins de 4 ans : 28 %, dont 10 bébés de moins d'un an.

- Comme en 2012, 50 % des enfants entrés sont âgés de moins de 8 ans.

- Le maintien du nombre de situations concernant des adolescents de 16 et 17 ans (10 %).

Le nombre très important de parents séparés ou divorcés (69 %) progresse encore par rapport à 2012 (+ 3 %).

Motifs du signalement	Total 2012	MJIE 2013	% 2013	Variation 2013/2012
Carences éducatives, défaut de soins	87	72	23 %	- 5 %
Mineur enjeu d'un conflit parental majeur	56	57	18 %	idem
Maltraitances	34	48	15 %	+ 4 %
Absence de cadre éducatif cohérent	21	14	4 %	- 3 %
Addictions d'un ou des parents	16	13	4 %	- 1 %
Fragilité psychiatrique d'un parent	10	18	6 %	+ 3 %
Abus sexuels suspectés ou avérés	2	4	1 %	idem
Echec des interventions antérieures	32	27	9 %	- 1 %
Problèmes comportement du mineur	47	54	17 %	+ 2 %
Déscolarisation	4	5	2 %	+ 1 %
TOTAL	**309**	**312**		

Orientations préconisées	Total 2012	MJIE 2013	% 2013	Variation 2013/2012
Etablissement	38	22	7 %	- 5 %
Famille d'accueil	10	7	2 %	- 1 %
Maintien placement	26	32	10 %	+ 2 %
Non-lieu à assistance éducative	25	51	16 %	+ 8 %
AEMO	155	156	50 %	idem
SAPMF	28	13	4 %	- 5 %
Tremplin, SAFAGE, SAGAJM, SESAME	6	6	2 %	idem
Autres (tiers, AGBF, soins)	19	20	6 %	idem
Retour famille	2	5	2 %	+ 2 %
TOTAL	**309**	**312**		

ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Carte d'identité du service

Date de création : 1965

Couverture géographique : Le service d'AEMO de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence intervient sur l'ensemble du département de la Drôme. Il est pour cela organisé en équipes pluridisciplinaires sectorisées sur les 4 territoires d'action sociale :

- Drôme des Collines : Romans et Saint-Vallier
- Grand Valentinois : Valence
- Vallée de la Drôme : Crest
- Drôme Provençale : Montélimar

Public : Enfants et familles, jeunes majeurs.

Missions : Mesures de protection des mineurs de 0 à 21 ans, judiciaires (AEMO) ou contractualisées, avec les parents ou les jeunes majeurs, par les services du Conseil Général (AED, IEC).

L'AEMO est centrée sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie ». Ce milieu est entendu prioritairement comme la famille naturelle, mais aussi comme l'environnement social, culturel, scolaire, relationnel du mineur. L'action est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à une prise en charge globale d'une situation individuelle et familiale.

Objectifs de la prise en charge :

- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins,
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.

Situation des mineurs sortis en 2013 :

- Placements : 56 mineurs (pour 71 en 2012)
- Autre mesure de MO : 37 mineurs (changement de Département ou de type de mesure)
- Sans mesure éducative : 269 mineurs, soit 72 % (pour 69 % en 2012)
- Mesure pénale : 1
- Autres : 13

Si le nombre de mesures éducatives terminées reste relativement stable, le nombre de placements a baissé sensiblement.

Réalisations majeures en 2013

50 mineurs de 3 à 16 ans ont bénéficié du dispositif de **mesures renforcées** en 2013. Les situations étaient caractérisées par un cumul de difficultés et ont bénéficié de l'intervention directe de deux ou trois intervenants avec l'éducatrice technique.

En complément et pour enrichir nos accompagnements éducatifs :

- De multiples **sorties** ont été organisées à la journée avec les mineurs suivis, en groupes ou en fratries, permettant une observation et un travail sur la socialisation des enfants.
- Deux **séjours**, enfants et parents-enfants, ont été organisés par les équipes de Valence et Collines.
- Sur Valence, l'**accompagnement scolaire** proposé par les travailleurs sociaux aux familles s'est poursuivi avec la participation d'une vingtaine d'enfants et d'adolescents suivis en AEMO.
- Un **groupe de parole** a été mis en place à Montélimar avec des enfants vivant le conflit de leurs parents.

Contrat jeunes majeurs : 4 mesures ont été contractualisées en 2013 avec des jeunes majeurs suite à un travail engagé en AED pour 3 d'entre eux et suite à une AEMO pour le quatrième.

Utilité sociale

L'intervention à domicile contribue à maintenir l'enfant dans sa famille en assurant les conditions nécessaires à son développement et à sa sécurité, tout en aidant ses parents à surmonter leurs difficultés. C'est un acte de **protection** à l'égard d'enfants reconnus en danger, mais c'est aussi un acte de **prévention** pour éviter que ces difficultés n'entravent le développement de l'enfant et conduisent à des mesures de protection plus lourdes.

En 2013, plus de 70 % des mesures se sont terminées après moins de deux ans d'accompagnement par une évolution positive ne nécessitant plus de soutien éducatif.

Ce sont plus de 1 100 mineurs, domiciliés dans l'ensemble du Département de la Drôme, qui sont suivis chaque année par les équipes d'AEMO de la SEAD.

Chiffres-clés 2013

Avec 288 436 journées réalisées et un taux d'occupation de 103,6 % en 2013, l'activité globale du service est en forte progression : **1 175 mineurs suivis (717 dossiers)** pour 1 104 en 2012 :

- 960 dans le cadre d'une mesure judiciaire,

- 215 dans le cadre d'une mesure administrative : Action Educative à Domicile ou Intervention Educative Contractualisée.

Principaux constats concernant les publics :

- une nouvelle **hausse des entrées pour de jeunes enfants de 0 à 3 ans** : 99, dont 14 bébés de moins d'un an.

- augmentation du nombre de mesures judiciaires suivies auparavant dans un autre département en AEMO ou dans un cadre contractualisé : + 8 %,

- baisse relative des mesures d'investigation judiciaires préalables : - 5 %.

- le nombre de retours de placements reste stable : 7 % des entrées.

Motifs principaux de la mesure :

Contexte général - cellule familiale	Nbre d'occurrences
Absence de cadre éducatif cohérent	201
Conflit parental	183
Carences éducatives	170
Trouble/fragilité psychologique d'un ou des parents	136
Absence d'un parent (éloignement - incarcération - décès	133
Climat de violence	103
Isolement social ou familial	84
Conflit intra-familial	75
Précarité économique	70
Défaut de soins/alimentation/hygiène	64
Conduite addictive d'un ou des parents	40
Problème de santé d'un ou des parents	29
Trouble psychiatrique d'un ou des parents	29
Défaut de collaboration	26
Retour de placement	33
Danger sexuel	15

Contexte général - jeune	Nbre d'occurrences
Fragilité psychologique - mineur en souffrance - mal-être	167
Problème de scolarité/déscolarisation	134
Troubles du comportement (violence, toute puissance, ...	118
Enjeu du conflit parental	91
Témoin de violences	68
Problèmes de santé	44
Isolement	39
Victime de violences	35
En rupture avec sa famille	31
Livré à lui-même	26
Délinquance	20
Danger sexuel (victime ou auteur)	12
Accompagnement vers l'autonomie	9
Conduites addictives	7
Défaut de collaboration	6
Trouble psychiatrique	6

On constate par ailleurs une **hausse des entrées judiciaires** (+ 89) et une **baisse des entrées administratives** (- 40).

ADMINISTRATION AD HOC

Mission

L'administrateur ad hoc est une **personne désignée par voie judiciaire pour accompagner tout mineur victime de faits commis volontairement à son encontre**, lorsque la protection de ses intérêts n'est pas complètement assurée par ses représentants légaux ou l'un d'entre eux.

L'administrateur ad hoc est donc le référent du mineur et son accompagnateur tout au long d'une procédure qui dure souvent plusieurs mois, parfois plusieurs années. Par sa fonction d'accompagnant, **il veille au respect de l'enfant, de sa parole et de ses droits**. Par sa fonction juridique, il le représente temporairement.

Les accompagnements sont réalisés sur l'ensemble du département de la Drôme, avec des enfants qui, selon les dossiers, vivent chez leurs parents ou sont confiés à des structures de protection de l'Enfance. Les faits sont jugés au Tribunal pour Enfants, au Tribunal Correctionnel, en Cour d'Assises, au Tribunal d'Instance, à la Cour d'Appel de Grenoble et parfois dans un autre département.

Vie du service

Chaque mission nécessite une importante capacité d'adaptation à la situation et de nombreux déplacements. Nous avons maintenu le soutien technique aux bénévoles qui assurent ces missions, des temps réguliers d'échanges collectifs pour une analyse de leur pratique avec un psychologue et la coordinatrice Maryse LACRAMPE, elle-même administrateur ad-hoc et bénévole.

Fin 2013, le service a reçu le renouvellement des habilitations « personne morale » et « personnes physiques » pour **5 administrateurs** ad hoc bénévoles, dont 2 ont dû suspendre leurs missions pour raisons familiales ou de santé. 2 administrateurs ayant atteint la limite d'âge de 70 ans ont cessé leur activité, tandis que 2 nouveaux administrateurs ont rejoint le service, confirmés par agrément de la Cour d'Appel de Grenoble.

Malgré le bénévolat de l'ensemble de l'équipe, l'équilibre financier de l'activité est tributaire de la facturation des missions. 5 affaires terminées ont été facturées en 2013. Le résultat de l'exercice est équilibré.

Partenariats

Le service est adhérent à la Fédération Nationale des Administrateurs Ad Hoc (FNAAH). 2 administrateurs ad hoc ont participé en octobre 2013 à Paris au colloque de la FNAAH sur la gestion des dommages et intérêts.

Il reste en en lien avec les deux autres associations qui effectuent également des missions d'administration ad hoc dans le département : REMAID et CHRYSALLIS. Les permanences sont assurées à tour de rôle pour recevoir les nouvelles désignations.

Utilité sociale

Malgré la qualité reconnue du soutien apporté par les administrateurs ad hoc aux mineurs, et leur rigueur dans le traitement administratif des dossiers qui leurs sont confiés, **l'activité du service est en fléchissement, particulièrement en ce concerne les dossiers pénaux**.

Cela pourrait, à terme, remettre en question l'existence même de ce service de bénévoles, et nous amène à interroger les Magistrats sur les besoins actuels.

Chiffres-clés 2013

En 2013, le service des administrateurs ad hoc est intervenu auprès de **32 mineurs**.

Nous avons été désignés administrateurs ad hoc pour **4 mineurs** :

- 1 affaire pénale (violences) pour laquelle le service a obtenu le dessaisissement à titre très exceptionnel afin d'éviter les interférences avec le suivi effectué par un autre service de l'association

- 3 affaires civiles : 3 contestations de paternité.

Nous avons continué d'accompagner **18 mineurs** dans le cadre de mesures en cours antérieurement au 1er janvier 2013, dont 7 se sont terminées en cours d'année.

Le service gère par ailleurs jusqu'à leur majorité les **dommages et intérêts** reçus par **17 mineurs** à l'issue des jugements, dont 6 depuis 2013.

ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE (AEMF)

LA MAISON DE LA FAMILLE ET DES MÉDIATIONS

L'AEMF est constitué en groupement solidaire de 3 associations : la SEAD, le CIDFF 26 et REMAID (jusqu'en avril 2013), étendu à des associations ressources : le CIDFF 07, CADE-Ardèche.

Ses champs d'action sont :

- la médiation familiale,
- l'espace rencontre,
- le SCOPE (Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Educative)
- un centre de formation.

1. LA MÉDIATION FAMILIALE

Carte d'identité

Date de création : 1992

Missions :

Outil de résolution des conflits conjugaux et familiaux dans l'intérêt de l'enfant, c'est un processus de gestion des conflits, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement de ceux des enfants, dans un esprit de **coresponsabilité parentale**. Il s'agit :

- d'accompagner les conflits familiaux liés à une séparation, une rupture de lien.
- de préserver ou restaurer le lien familial.
- de restaurer la communication pour une coresponsabilité parentale.
- d'élaborer ensemble des décisions qui conviennent à chacun.

Objectifs de l'intervention :

- Faciliter l'apaisement du conflit et la reprise de la communication
- Favoriser les accords écrits ou oraux des parents (notion de « coresponsabilité parentale dans l'intérêt de l'enfant »)
- Entretenir les solidarités familiales.

Public : Famille, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures.

Localisation géographique :

Drôme : Valence, Montélimar, Bourg-de-Péage, Die, Nyons

Ardèche : Aubenas, Annonay

Chiffres-clés 2013

Activité 2013 :

	Drôme	Ardèche
Mesures terminées		
MF volontaire	251	98
MF ordonnées par le JAF	80	49
Total	**331**	**147**
Total mesures terminées	**478**	
Mesures en cours		
MF volontaire	88	17
MF ordonnées par le JAF	29	9
Total	**117**	**26**
Total mesures en cours	**143**	
Total 2013 par département	**448**	**173**
TOTAL 2013	**621**	

Activités dans le département de la Drôme :

	ENTRETIENS INFORMATION	MEDIATIONS FAMILIALES	SEANCES DE MEDIATION FAMILIALE	FAMILLES RECUES
2010	547	251	823	374
2011	583	316	912	440
2012	680	444	1444	632
2013	866	442	1386	650

Territoires d'intervention :

	MF volontaire	MF ordonnée JAF	Total
Valence / couronne	26 %	23 %	**24,5 %**
Vallée de la Drôme	16 %	13 %	**14,5 %**
Drôme Provençale	25 %	27 %	**26 %**
Drôme des Collines	33 %	37 %	**35 %**

On note des demandes en hausse dans les deux grandes agglomérations de Valence et Montélimar et une progression d'activité en zone urbaine. La médiation familiale tente de se faire une place en zone rurale, où la culture de la négociation et l'affichage des problématiques familiales semblent rencontrer plus de réticences.

Activités dans le département de l'Ardèche :

	ENTRETIENS INFORMATION	MEDIATIONS FAMILIALES	SEANCES DE MEDIATION FAMILIALE	FAMILLES RECUES
2010	308	105	499	232
2011	309	111	447	222
2012	503	144	588	245
2013	373	147	570	294

Territoires d'intervention : En Ardèche, 61 % des médiations ont lieu à Aubenas et 39 % à Annonay.

Typologie des conflits : En 2013, dans la Drôme, 88 % des médiations portaient sur un conflit lié à un divorce ou une séparation, 5 % sur le droit de visite de grands-parents à petits-enfants, 3 % sur et 5 % autres.

Pour les médiations réalisées en Ardèche, il était question à 92 % de divorces et séparation, à 4 % du droit de visite de grands-parents à petits-enfants, pour 1 % de la relation parents-jeunes adulte et pour 4 % autres.

Durée du processus : La tendance 2013 sur la durée des processus est à l'augmentation du nombre de médiations familiales sur 3 à 6 mois, avec des situations où la présence d'un tiers est indispensable jusqu'au jugement par le JAF. Cependant, la majorité des processus dure moins de 3 mois.

Bénéficiaires :

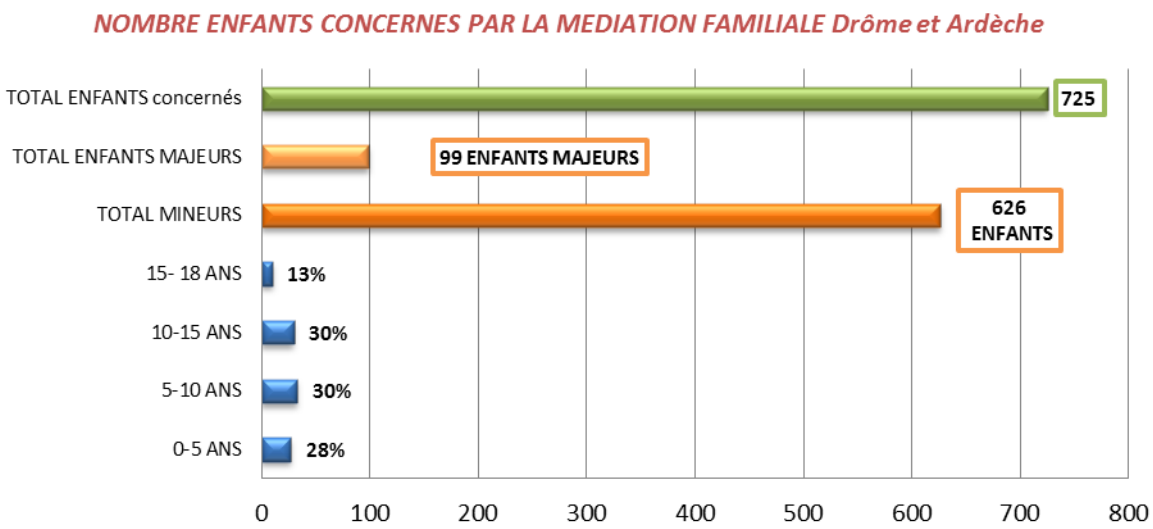

	0-5 ANS	5-10 ANS	10-15 ANS	15- 18 ANS	TOTAL MINEURS	TOTAL ENFANTS MAJEURS	TOTAL ENFANTS concernés
2013 (%)	27	33	30	10	626	99	725

Origine des médiations familiales et mode de connaissance de l'AEMF :

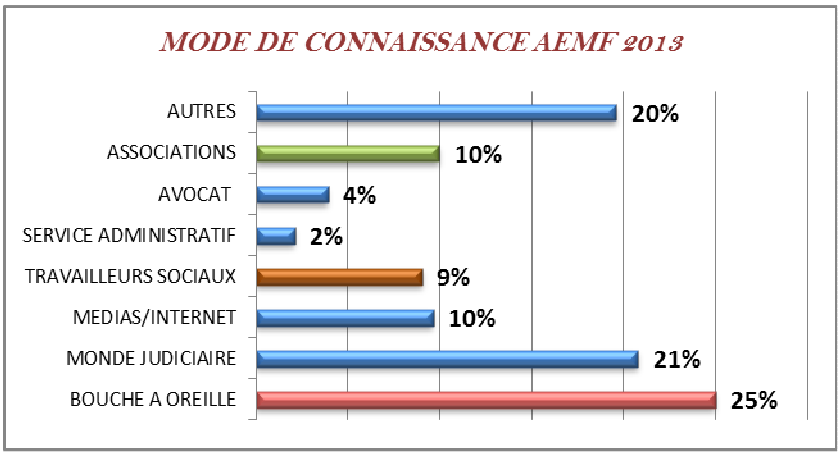

Issues du processus de Médiation Familiale :

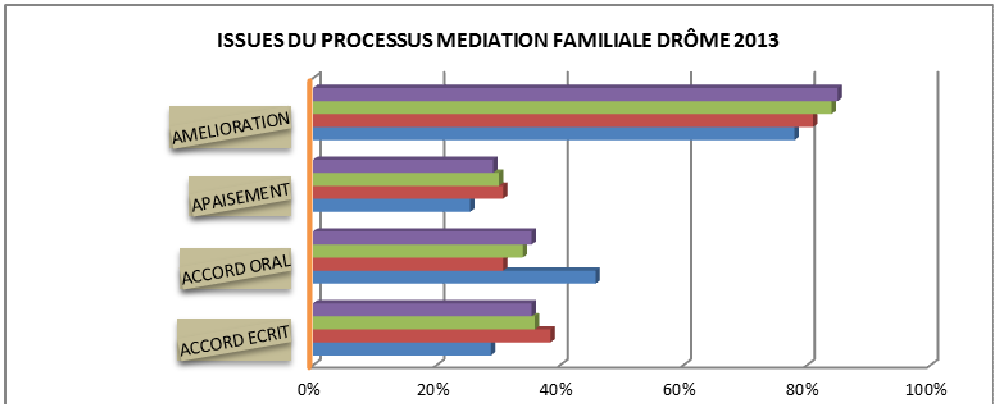

	ACCORD ECRIT	ACCORD ORAL	APAISEMENT	AMELIORATION
ISSUES DU PROCESSUS MF 2013	35%	35%	29%	85%
ISSUES DU PROCESSUS MF 2012	36%	34%	30%	84%
ISSUES DU PROCESSUS MF 2011	38%	31%	31%	81%
ISSUES DU PROCESSUS MF 2010	29%	46%	25%	78%

Réalisations majeures en 2013

Au-delà des demandes de médiation familiale, il faut souligner notre capacité à **accueillir et écouter** les difficultés. Pour cela, la secrétaire de direction du service est mobilisée aux deux tiers de son temps par des appels téléphoniques.

Le nombre de **demandes d'information sur les problématiques familiales** démontre qu'il y a un réel besoin de coordination des soutiens, et qu'au-delà de l'information, les parents, grands-parents sont dans des demandes de « formation » et d'apprentissage dans le domaine de l'éducation de leurs enfants. Nous avons reçu par exemple 9 % de grands-parents en rupture de liens avec leurs petits-enfants et leurs enfants, 6 % de fratries en conflit (patrimoine, parent âgé, maladie, etc.) et 3 % de conflits jeune adulte/parent.

Utilité sociale

La médiation familiale est un **outil de prévention** visant la **préservation des liens familiaux** et le **maintien d'un environnement favorable à l'enfant**.

L'AEMF est un dispositif d'appui pour les parents, les fratries, les grands-parents dans les situations familiales difficiles ou conflictuelles. Le développement de la médiation familiale permet d'accompagner des personnes dans des périodes de fragilisation ou de crise (séparation, maladie…), durant lesquelles le lien, la communication, peuvent être mis à mal. Plus la médiation intervient en amont, plus elle peut être effective, et éviter par exemple que les enfants ne soient à terme instrumentalisés dans le conflit parental.

L'AEMF s'attache à être présent au plus près des familles dans des lieux de proximité : centres sociaux, Maison de la Justice et des Droits, permanence au TGI...

2. L'Espace Rencontre

Carte d'identité

Missions :

L'Espace Rencontre est un lieu d'accueil et de rencontre, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il s'agit de permettre l'exercice du **droit de visite**, de le faciliter, d'aider à le restaurer, et d'organiser les modalités concrètes de son application dans le respect de l'exercice de l'autorité parentale

Date de création : Reprise de l'activité du Rayon de Soleil par l'ADSEA 26 en mai 2010

Localisation géographique : Valence et Nyons

Public : Parents, grands-parents, enfants

Objectifs :

- Restaurer le lien entre parents et enfants lorsque leurs relations sont interrompues ou rendues difficiles par le conflit,

- Favoriser le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions.

Chiffres-clés 2013

En 2013, l'espace rencontre a accueilli **697 visites** pour **164 enfants**.

Avec **115 demandes** en 2013 pour 144 en 2012, ont pourrait croire que le besoin baisse. C'est que la durée moyenne des processus augmente, avec des situations familiales qui se dégradent et demandent plus de temps d'accompagnement :

- moins de 6 mois : 41 % en 2013 (76 % en 2012)

- entre 6 et 12 mois : 23 %

- plus de 12 mois : 36 %.

Origine géographique du parent bénéficiaire :

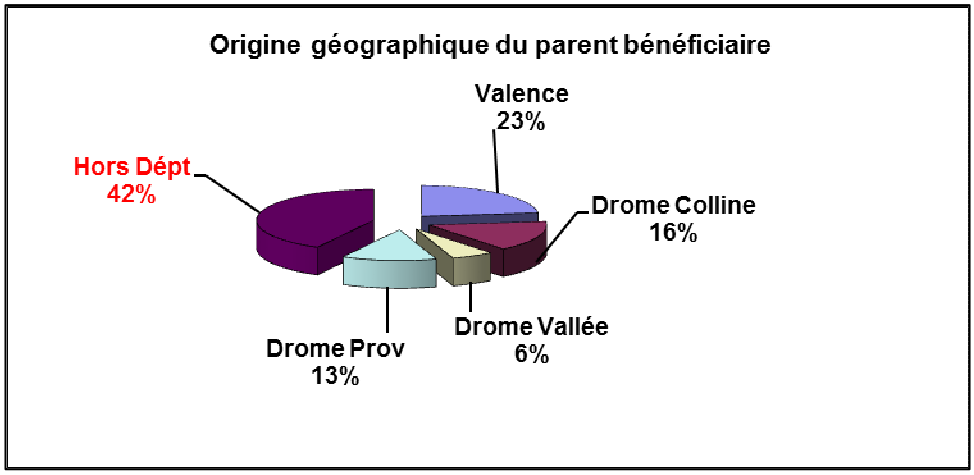

Origine des mesures : Ce sont les JAF qui orientent les familles vers l'espace-rencontre pour 94 % des mesures.

4 % sont orientées par les Juges des Enfants et 2 % par une Cour d'Appel.

Typologie des conflits : Les situations de violence familiale restent l'indication prédominante pour les rencontres en espace neutre. Pour les mesures 2013, le motif de l'orientation est un conflit lié à une rupture de liens familiaux dans 49 situations, des violences conjugales (45), les difficultés psychiatriques d'un parent (16), des problèmes d'addiction (12).

Réalisations majeures en 2013

L'acte d'accueil correspond à une visite, soit dans les locaux de la Maison de la Famille, soit en relais ou à l'extérieur en demi-journée. En 2013, nous avons reçu plus de parents, avec un rythme de visites accru. L'ouverture du service 2 week-ends pleins et 2 samedis supplémentaires par mois a permis l'augmentation du nombre de rencontres.

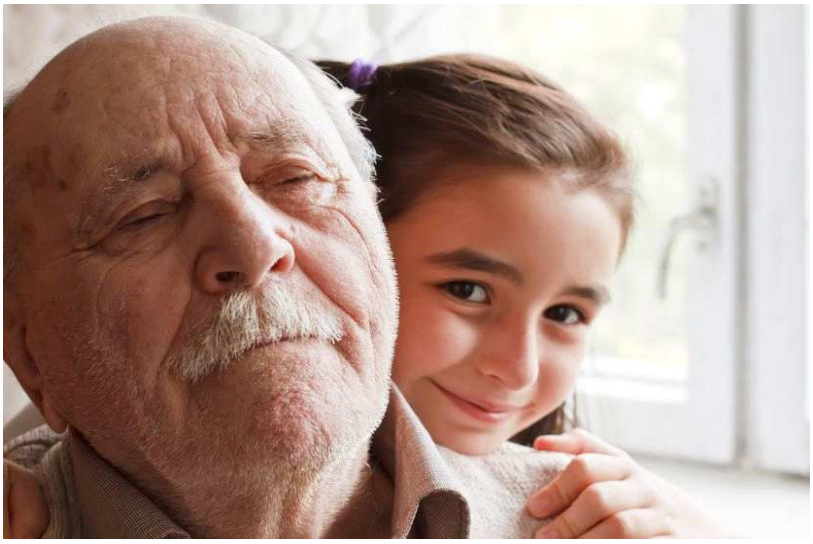

Utilité sociale

L'existence d'un lieu neutre de rencontre et de médiation est un maillon indispensable entre la prévention et la protection de l'Enfance, au sein duquel, au-delà de l'injonction judiciaire, l'engagement des familles est primordial.

L'espace rencontre de l'AEMF est très sollicité et le service ne peut donner suite à toutes les demandes (43 familles étaient en attente au 31 décembre 2013). La faible amplitude d'ouverture prévue initialement (2 week-ends par mois) ne permet pas de réduire la durée de prises en charge, qui s'allonge.

Avec une moyenne de 6 mois de délai pour la mise en œuvre des visites, le temps d'attente est inacceptable au regard des besoins des familles et des exigences des Magistrats. Il semble aujourd'hui indispensable de doter l'AEMF des moyens nécessaires pour répondre à la demande :

- Ouverture d'un espace rencontre à Montélimar sur deux samedis supplémentaires,
- Développement d'espaces-relais,
- Organisation des entretiens familiaux sur les mercredis en dehors du temps d'accueil.

3. Le Service de Consultation d'Orientation Psychologique et Educative (SCOPE)

Carte d'identité

Création : Reprise de l'activité du service IOE de la SEAD depuis mai 2011

Localisation géographique : Valence, Romans-sur-Isère, Montélimar

Public : Parents, enfants

Missions : Mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales

Objectifs : Examen psychologique dans des situations familiales difficiles et conflictuelles qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents. Le rapport transmis au Juge aux Affaires Familiales est une aide à sa décision

Chiffres-clés 2013

6 dossiers ont été instruits en 2013, 3 dossiers ont été rendus dans l'année et 3 étaient en cours au 31 décembre. Pour les 3 dossiers rendus, **5 enfants** étaient concernés.

L'activité SCOPE de 2013 représente 67 heures de travail pour un psychologue détaché d'un autre service de l'association.

Utilité sociale

Le SCOPE est exclusivement destiné aux Juges aux Affaires familiales et financé par les usagers intégralement et/ou par l'Aide Juridictionnelle. Il a pour but de répondre et d'apporter des éléments de compréhension et d'analyse psychologique sur des situations où les enfants sont objets des discordes parentales.

4. Le Centre de Formation AEMF

Carte d'identité

Date de création : Mars 2012

Lieu d'intervention : Valence (siège), sur demande en intra.

Objectifs : Diffuser notre approche sociologique et psychologique du conflit. Permettre à d'autres d'acquérir des outils pour travailler avec des familles en conflit ; accompagner des équipes de Médiateurs (ex. Sociaux, Scolaire, etc.), de développer des capacités de négociation et d'intervention en situation de conflit. Il peut s'agir également d'accompagner des personnes à faire face à des difficultés relationnelles (parents/ados, Famille d'accueil/usagers, etc.)

Public : Intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit ; tout public : institution, école, lycée, administration, médiateurs familiaux, etc.

Chiffres-clés 2013

En 2013, l'AEMF a organisé 2 modules de 2 jours sur le thème : « Travailler avec les familles en conflit », pour **14 participants**, principalement des travailleurs sociaux du Conseil Général (Drôme et/ou Ardèche).

Il est également intervenu au cours de 7 journées de formation pour les partenaires et les écoles de travailleurs sociaux.

Réalisations majeures en 2013

Un temps de formatrice/médiatrice à été créé en octobre 2013 afin de commencer à élaborer un catalogue de formation pour l'année 2014.

XP2i - ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Carte d'identité

Histoire : L'association XP2i, filiale de l'ADSEA 26, a été créée en 1994 pour gérer des activités d'insertion professionnelle. Elle est notamment le cadre légal des chantiers d'insertion organisés par l'ADSEA 26 sur le site de Puygiron (DTS).

Organisation :

Créée initialement sous forme de chantier polyvalent, l'activité d'insertion comprend aujourd'hui 2 chantiers :

- « Palefrenerie & Services » : soins aux équidés du centre équestre (association Amis et Cavaliers du Jabron), pansage, nourrissage, entretien des boxes et parcs, entretien du site et prestations de service extérieures.

- « Environnement & Bâtiments » : entretien d'espaces verts, berges de rivière et surfaces boisées, entretien et second œuvre du bâtiment (peinture, cloisons sèches, électricité, plomberie, maçonnerie et petit terrassement, enduits de façades...)

Dispositif de rattachement : Dispositif Territorial Sud (DTS), anciennement « Centre du Jabron ».

Public : Jeunes (18-24 ans) et bénéficiaires du RSA (à partir de 25 ans).

Missions : Les ateliers et chantiers d'insertion ont pour vocation d'accueillir des publics en grande difficulté sociale, orientés par Pôle Emploi et la Mission Locale.

Les salariés en insertion signent un contrat aidé de 6 mois qui peut se prolonger jusqu'à 24 mois.

Objectifs de l'intervention :

- Retour à un emploi durable,

- Accès à la formation,

- Redécouverte du monde du travail (rythme, assiduité, savoir-être…).

NOTA : XP2i est également la structure porteuse des **chantiers éducatifs** organisés par plusieurs services de l'ADSEA 26, en premier lieu la Prévention Spécialisée et les Ateliers d'Ariane. Dans ce cadre, **44 contrats** ont été signés avec des jeunes en 2013, leur permettant d'être rémunérés en échange du travail réalisé sur les chantiers.

Réalisations majeures en 2013

Dans la continuité de 2012, l'effort principal a porté sur une **meilleure organisation de travail** afin d'assurer le développement des activités et l'ouverture sur l'extérieur des chantiers, tout en préservant l'entretien du site du centre équestre.

Les autres axes de travail ont porté sur la qualité de l'accompagnement social et la lutte contre l'absentéisme.

Comme chaque année, nous bénéficions d'une subvention MILDT qui nous permet d'organiser des **actions de prévention des conduites addictives** en s'appuyant sur nos partenaires TEMPO et l'ANPAA. En 2013, nous avons mis l'accent sur la santé et l'hygiène alimentaire.

Grâce à l'effort d'ouverture du DTS, le nombre de **partenaires** effectifs et potentiels ne cesse de s'accroître, avec des chantiers extérieurs à la clé. L'année 2013 nous a notamment permis de réfléchir à des projets de chantiers et d'accompagnement social avec le SPIP et l'ONF.

Nos partenaires habituels (la Commission Locale d'Insertion : CLI 26, la Région via le Commission Territoriale Emploi Formation : CTEF Sud-Drôme ou la DIRECCTE) nous ont renouvelé leur confiance.

XP2i est en outre membre du **Collectif Emplois Solidaires** qui regroupe depuis fin 2012 les principaux acteurs drômois de l'insertion par l'activité économique.

Chiffres-clés 2013

XP2i accueille en permanence sur ses 2 chantiers 22 hommes et femmes de 18 à 50 ans en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Le taux d'occupation des chantiers d'insertion pour 2013 est de **92 %** pour « Palefrenerie & Services », avec 22 salariés en insertion (55 %), et de **88 %** pour « Bâtiments & Environnement », avec 18 salariés en insertion (45 %).

En 2013, sur 40 prescriptions reçues de Pôle Emploi (RSA) ou la Mission Locale (jeunes), 22 candidatures ont été retenues (55 %) : **14 bénéficiaires du RSA et 8 jeunes**. Les salariés en insertion sont tous basés sur le territoire de Montélimar : Communauté d'Agglomération Montélimar-Sésame, Communauté de Communes du Pays de Marsanne et Communauté de Communes du Pays de Dieulefit.

L'âge moyen des salariés en insertion est de **30 ans**, avec une moyenne d'âge supérieure pour les hommes (33 ans) par rapport aux femmes (27 ans), et un rajeunissement de 5 ans par rapport à l'année 2012.

Compte-tenu des activités proposées, les chantiers accueillent une **majorité d'hommes : 77 %**.

Près de 20 % des salariés en insertion sont suivis par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, ce qui amène naturellement l'association à réfléchir à une diversification de son offre à destination de ces publics.

Utilité sociale

XP2i est identifiée par ses partenaires comme **un acteur central de l'insertion des personnes les plus vulnérables sur le territoire montilien**. Elle offre les conditions nécessaires au retour vers l'emploi en proposant un vrai challenge aux personnes accueillies : travailler, y compris sur soi-même, mais avant tout s'engager, devenir acteur de son projet à travers une formation, une démarche de soins, voire une immersion en entreprise.

En sollicitant XP2i pour des chantiers sur leur commune, les **collectivités locales** développent une politique d'insertion au cœur même de leur territoire. Les **entreprises** locales ne sont pas en reste, puisque les politiques de RSE se développent, ouvrant la voie à des collaborations avec le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Forts des partenariats noués et des activités menées au quotidien au sein du DTS, XP2i et les ateliers et chantiers d'insertion de Puygiron sont un maillon-clé du dispositif d'insertion sociale et professionnelle de l'ADSEA 26.

Objectifs de sortie :

	« Palefrenerie & Services »	« Environnement & Bâtiments »
Sorties dans l'emploi durable	**20 %** (CDI et CDD)	**25 %** (création d'entreprise)
Sorties vers un emploi de transition	**30 %** (emploi d'avenir, CDD)	**25 %** (emploi saisonnier)
Sorties en formation (« positives »)	**10 %** (formation débardage)	**-**
Sorties dynamiques	**60 %**	**50 %**

Nicolas

Nicolas, 17 ans et demi, bénéficie d'une mesure éducative en protection de l'Enfance à Tremplin Sud depuis plus d'un an.

Tremplin Sud, service d'accueil de jour, accompagne au quotidien Nicolas afin de le remobiliser après une période importante d'échecs scolaires successifs. Durant ce temps, Nicolas est régulièrement sollicité par son éducateur référent afin de réfléchir à son projet d'insertion.

Après une période difficile où Nicolas se désengage de son placement, l'équipe éducative de Tremplin Sud lui propose un stage à XP2i sur le chantier « Palefrenerie & Services ». Ce stage d'immersion professionnelle a pour finalité d'éprouver sa motivation à investir son projet d'insertion et de le préparer à intégrer prochainement le chantier en signant son premier contrat de travail.

Surprenant, durant ce stage, Nicolas est ponctuel pour sa prise de poste le matin à 7h30. Il s'intègre rapidement et facilement dans l'équipe, composée d'une douzaine de salariés en insertion. Il ne rechigne pas devant les consignes transmises par l'encadrant technique. Il exécute les tâches répétitives et quotidiennes d'un palefrenier au bénéfice des chevaux du centre équestre. Il est l'un des plus jeunes de l'équipe, mais il fait preuve, de jour en jour, d'une plus grande maturité.

Le mois suivant, il signe un CAE-CUI-jeune pour une période de 7 mois. Une transformation intérieure s'opère, qui se manifeste par son apaisement et sa métamorphose physique. Il se sent reconnu et valorisé.

Au sein du chantier, Nicolas bénéficie de formations : savoir-être, rédaction de lettre de motivation et CV. L'accompagnant socioprofessionnel le reçoit en entretien afin d'évaluer sa situation et de travailler avec lui sur son projet.

Certes, la situation de Nicolas reste fragile, financièrement précaire. Aussi est-il amené, comme bon nombre de salariés en insertion, à demander régulièrement un acompte vers le 15 du mois. Mais progressivement, il prend confiance en lui et progresse… Nicolas sait qu'il a la possibilité de prolonger son contrat jusqu'à une durée totale de 24 mois.

LES ATELIERS D'ARIANE, en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil

Carte d'identité du service

Date de création : Septembre 2013

Dispositif de rattachement : Service de Prévention Spécialisée

Localisation géographique : 141 rue du Pont du Gât à Valence

Cadre légal : Financement de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du plan régional en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi

Public :

- Jeunes de 16 à 25 ans résidant sur l'agglomération valentinoise,
- sortis des dispositifs de formation sans qualification ni diplôme,
- sans emploi et en marge de tout dispositif d'insertion.

Missions :

- Remobiliser durablement les jeunes sur un projet d'insertion par une approche globale
- Assurer la continuité des parcours grâce à un travail partenarial maillé
- Raccrocher les jeunes aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle de droit commun, et/ou favoriser leur accès à l'emploi, par un travail maillé et en relais avec les différents acteurs du territoire.

Objectifs :

- Proposer des situations de valorisation des potentiels par différentes modalités de mise en activité (chantiers, activités de communication par des formes variées, entretiens individuels…)
- Accompagner le jeune dans la découverte de l'environnement socioprofessionnel et favoriser son inscription dans celui-ci
- Rendre chaque jeune acteur de son parcours en co-construisant les étapes et leur évaluation.

Pédagogie

L'action repose sur la **libre adhésion**. Le **partage d'informations** sans différé avec les acteurs de l'environnement du jeune (éducateurs, référents sociaux) rend l'accompagnement plus efficient. Un **travail d'équipe pluridisciplinaire** (intervenante en communication, encadrants techniques, psychologue clinicienne, conseillère en insertion professionnelle, coordinatrice), en lien avec les éducateurs et référents sociaux d'autres services (SEAD ou institutions extérieures) est réalisé chaque semaine.

L'observation des jeunes en situation permet d'identifier et de caractériser leurs besoins, d'articuler ceux-ci dans des temps d'accompagnement individualisé et des temps d'activités collectives en groupes restreints.

Réalisations majeures en 2013

Activités spécifiques: Interventions du CIDFF, participation aux manifestations du forum pour l'emploi, création d'un blog (http://lesateliersdariane.blogspot.fr) présentant les réalisations des différentes activités, réalisation de cartes de vœux vendues au profit des projets individuels des jeunes, réalisation et diffusion sur Radio Méga d'une émission sur la base d'interviews de professionnels, une journée d'initiation de « soins aux équidés » avec séance d'équitation en collaboration avec l'association des Amis et Cavaliers du Jabron, la participation à la Course du Cœur, des séances de boxe en collaboration avec Tremplin, intervention et visite de l'entreprise AXAIR, visite de CFA, rencontre avec des professionnels autour d'un déjeuner au lycée du Val de Drôme de la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

Chantiers :

- Des chantiers en interne : travaux de peinture et de ferronnerie au centre équestre du Dispositif Territorial Sud de la SEAD, travaux de peinture et d'embellissement des locaux du CHD, chantier de pose de parquet flottant dans de nouveaux bâtiments de la Sauvegarde.
- Développement d'un partenariat avec le Groupe ARCHER : depuis début novembre, une petite équipe de jeunes accompagnée d'un encadrant a la possibilité de venir quotidiennement en renfort des équipes d'insertion d'Archer sur certains chantiers.

Chiffres-clés 2013

19 jeunes ont été admis aux Ateliers d'Ariane entre septembre et décembre 2013, 4 filles et 15 garçons de 16 à 23 ans, sur **34 demandes** (soit 55,88 %).

Origine des demandes d'admission :

Services orientateurs	Nb de jeunes orientés	Nb de jeunes reçus en entretien	Nb de jeunes admis
Mission locale	2	1	**1**
CIO	8	6	**3**
Prévention Spécialisée de Bourg-Lès-Valence	1	1	**1**
Prévention Spécialisée de Portes-Lès-Valence	8	7	**6**
Autres services de la SEAD	11	11	**5**
Bouche-à-oreille	4	4	**3**
Total	**34**	**30**	**19**

Les jeunes sont originaires de Valence (7), Portes-lès-Valence (5), Bourg-lès-Valence (4), Etoile-sur-Rhône (1), Beaumont-lès-Valence (1) et La-Voulte-sur-Rhône (1).

16 jeunes ont eu ou ont encore une mesure éducative en cours.

Niveau fin de scolarité : 5ème : 1 ; 4ème : 2 ; 2nde pro : 1 ; MGI : 2 ; CAP (non validé) : 3 ; 3ème Segpa : 6 ; 3ème Ulis : 1 ; IMPro : 1 ; DIMA : 2.

Temps de décrochage : moins de 6 mois : 7 ; entre 6 mois et 1 an : 2 ; entre 1 et 2 ans : 2 ; depuis plus de 2 ans : 7 ; ne sait pas dire : 1.

Durée de l'accompagnement : 12 semaines.

Fin décembre 2013, 10 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement de 12 semaines, 7 ont abandonné au bout de quelques jours de parcours, 2 jeunes ont intégré le dispositif le 9 décembre et continueront leur parcours en 2014.

Situation à la sortie :

Sur les 10 jeunes sortis au terme de leur parcours aux Ateliers d'Ariane, on compte :

- 5 sorties « positives » : 1 raccrochage en apprentissage CAP peinture, 1 retour scolarisation en CAP petite enfance, 2 entrées en PFE[1] à l'AFPA[2] de Valence, 1 SEP[3] en restauration traditionnelle ;

-1 jeune en cours de déménagement ; 3 jeunes orientés vers la Mission Locale ; 1 jeune orienté vers les services sociaux (ouverture d'une information préoccupante).

[1] Dispositif « projet formation emploi »
[2] Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
[3] Stage d'Expérience Professionnelle

Premiers constats après 3 mois d'expérimentation :

Les Ateliers d'Ariane sont un dispositif expérimental qui se déroule de septembre 2013 à fin juin 2014. Suite à un appel à projet dans le cadre du plan régional en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi, la SEAD conduit, en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil, ce dispositif pluridisciplinaire qui se doit d'être maintenu, évalué et valorisé.

Face à la réalité de la vie du groupe, l'hypothèse d'organisation de départ a évolué et a amené l'équipe à adapter le projet, à travers une réorganisation des activités collectives en groupes restreints, l'expérimentation du travail en demi-groupes puis le renforcement de la mise en activité sur des chantiers éducatifs rémunérés.

Au quotidien, les « Ateliers »travaillent au côté des jeunes concernés pour les rendre acteurs de leur parcours. La plus-value institutionnelle, principalement fondée sur une mutualisation des moyens humains et matériels, est bénéfique à de nombreux égards : l'enjeu est de pouvoir pérenniser ce dispositif.

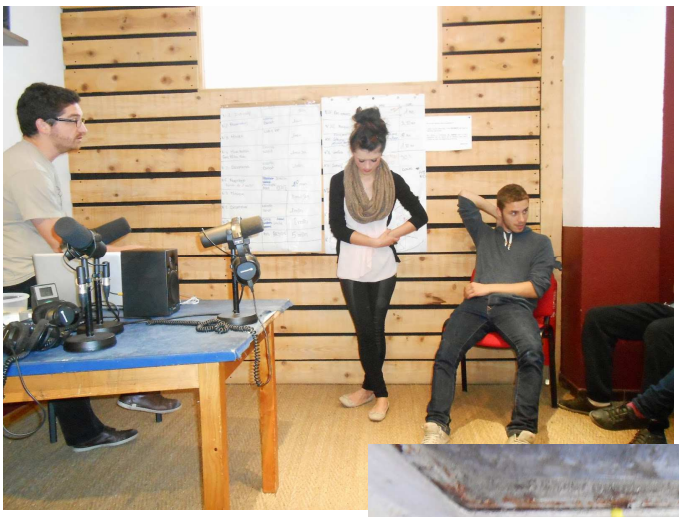

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT AU TITRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

VILLA ÉDUCATIVES et HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

Carte d'identité du service

Date de création : 1976

Implantation géographique :

L'hébergement collectif est basé sur deux lieux à Valence, la villa Arc-en-ciel et la villa Roberval.

L'hébergement diversifié est réparti sur l'ensemble du Département.

Public : Filles et garçons de 13 à 18 ans, connaissant des difficultés familiales nécessitant une séparation temporaire, ou pour lesquels il convient d'envisager et de préparer l'autonomie.

Missions :

Accompagnement éducatif en internat, petit collectif et hébergement diversifié pour **protéger** le mineur et favoriser son mieux-être et son insertion sociale, scolaire ou professionnelle.

L'organisation de **l'accueil collectif** en petites unités indépendantes dans deux lieux différents permet une gestion du quotidien de nature familiale et conviviale, qui exclut l'isolement et le cloisonnement.

L'hébergement diversifié permet la personnalisation de l'hébergement, notamment pour des jeunes ne tenant pas ou plus en collectif ou en famille d'accueil. Il s'adresse à des adolescents prêts à se projeter vers l'autonomie et doit permettre la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant pour déboucher sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

Objectifs :

Pour les villas éducatives : **accueillir, protéger et accompagner** chaque mineur et jeune majeur en facilitant son parcours éducatif par une adaptation permanente de la structure à ses besoins.

En hébergement diversifié : l'acquisition du plus grand degré d'**autonomie** possible, l'**insertion sociale et professionnelle**, le **travail du lien avec la famille**, l'accès au **soin**.

Chiffres-clés 2013 :

Age des jeunes : La majorité des jeunes accueillis dans les villas éducatives avaient entre 13 et 16 ans, avec 2 enfants de 8 et un de 12 ans, du fait de l'accueil de fratries.

Les jeunes suivis en hébergement diversifié avaient entre 17 et 20 ans.

Origine géographique : Les villas éducatives n'accueillent que de jeunes drômois. La majorité des demandes proviennent de Valence et de ses environs, d'où l'intérêt de l'implantation des villas éducatives sur la ville de Valence.

Les jeunes accueillis en hébergement diversifié peuvent provenir d'autres départements, l'éloignement géographique étant potentiellement un facteur favorable à l'accompagnement vers l'autonomie : 2 jeunes étaient notamment originaires du Rhône en 2013, mais 5 jeunes (50 %) étaient originaires de la Drôme.

Provenance : Sur les 25 jeunes accueillis dans les villas éducatives en 2013, 5 sont des mineurs étrangers isolés, 5 venaient du dispositif d'accueil d'urgence du Département, 2 d'autres MECS, 4 étaient suivis précédemment dans le cadre d'une mesure de SAPMF, 4 d'AEMO, 1 d'AED, et 3 jeunes étaient précédemment au domicile familial sans suivi éducatif.

Sur les 10 jeunes suivis en hébergement diversifié, 2 étaient précédemment placés au titre de la Justice Pénale des Mineurs (Ordonnance de 1945), 1 dans une villa éducative de la SEAD, 1 dans une autre MECS et 6 étaient dans leur famille, dont 1 était suivi par le service d'AEMO de la SEAD.

La durée moyenne d'accueil au sein des villas éducatives est de **14 mois**.

La durée moyenne de suivi en hébergement diversifié est également **supérieure à 1 an**.

Situation de sortie :

Sur les 6 sortants des villas éducatives, 1 jeune a signé un contrat jeune majeur (suivi par le SESAME de l'ANEF), 1 jeune a été admis au SAGAJM de la SEAD, 1 jeune a été accueilli au CHD dans le cadre d'une mesure pénale, 1 jeune a été admis en hébergement diversifié, 1 est retourné en famille, 1 est au DDAU.

Pour les 4 jeunes sortis d'hébergement diversifié, 1 jeune, originaire du Rhône, est sorti précocement en refusant d'investir la prise en charge proposée, 1 jeune a refusé de signer un contrat jeune majeur, ce qui a déterminé la fin de sa prise en charge, 1 jeune a été placé par le magistrat au CHD au titre de l'Ordonnance de 1945 (Justice Pénale des Mineurs), **1 jeune fille est sortie diplômée et autonome**, avec un emploi en CDI et un appartement dans l'Ain.

En 2013, le service a réalisé un taux d'occupation de 106,5 % en accueillant :

	Villas éducatives	Hébergement diversifié	Total
Nb de journées	6 466	2 121	**8 587**
Nb de jeunes	25	10	**35**
Garçons	*13*	*8*	***21***
Filles	*12*	*2*	***14***

Admissions :

	Villas éducatives	Hébergement diversifié	Total
Nombre de dossiers reçus	26	17	**43**
Nb d'admissions	11	4	**15**
% admissions / candidatures	42,31 %	23,53 %	**34,88 %**

Nature des prises en charge pour les jeunes admis en 2013 :

	Villas éducatives	Hébergement diversifié
Juge et ASE	5	4
Contrat administratif	2	0
Mineur étranger isolé	4	0
Total	**11**	**4**

Réalisations majeures en 2013

2013 a été riche en événements pour les jeunes des villas :

- Dans le champ du handicap, deux moments forts ont ponctué au mois de juin l'engagement bénévole des adolescents : le **« Fauteuil Tous Terrains »** (FTT), en partenariat avec le CEF de la SEAD, et les **« Olympiades Handisport ».**

- Le même mois, une équipe, emmenée par un surveillant de nuit, s'est présentée au **« Challenge Sportif Drôme-Ardèche »** organisé par la PJJ.

- Au mois de novembre, un groupe a couru la **« Course du Cœur »**, organisée par le Dispositif Territorial Sud de la SEAD.

- En hiver et au printemps, trois jeunes et un éducateur ont participé à **l'organisation d'une course en montagne**.

Parallèlement, **les projets « Corps » et « Culture »** initiés en 2012 se sont poursuivis toute l'année et ont pris des formes diverses : sorties au MUSEM à Marseille, fréquentation de la médiathèque, prise de photos et développement au sein de la MJC de Guilherand-Granges…

4 camps ont été organisés, l'un en hiver, à La-Chapelle-en-Vercors, les trois autres en été à Laffrey (38), au Salagou (34), et dans le Vercors.

Orientations

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, les Magistrats de la Jeunesse et les services associatifs expriment un besoin commun : disposer de davantage de places pour accueillir des enfants de 6 à 12 ans et des fratries.

A partir de ce constat et dans le cadre du CPOM, un **diagnostic partagé** avec la Direction Enfance-Famille du Département a été finalisé au cours de l'année 2013.

A l'issue de ces travaux, nous avons pris les orientations suivantes :

- Rajeunir l'effectif d'une des villas, pour prendre en charge des enfants plus jeunes et des fratries,

- Situer l'autre villa dans l'accueil d'adolescents jusqu'à l'âge de 17 ans,

- Augmenter le nombre de places en hébergement diversifié, afin de couvrir les besoins d'accompagnement intensif en semi-autonomie et de soutien renforcé, pour des jeunes en fin de parcours « protection de l'Enfance », mais encore trop fragiles pour accéder à l'autonomie.

Utilité sociale

Les villas (« internat ») du Foyer Educatif sont à ce jour le seul service à proposer au Conseil Général de la Drôme une solution d'hébergement collectif sur la ville de Valence et son agglomération. La proximité géographique des familles des mineurs facilite le travail de lien et permet de les associer au maximum à la prise en charge de leur enfant.

Les villas éducatives doivent faire face à un enjeu majeur, récurrent depuis plusieurs années et largement partagé dans le secteur de la protection de l'Enfance : **la gestion de groupes d'enfants ou d'adolescents en grande difficulté**. Ce travail demande aux adultes des postures militantes et engagées, sans cesse questionnées par le quotidien de l'hébergement. De nombreuses structures au niveau national font le choix d'arrêter les prises en charge en hébergement collectif, pour penser à des organisations plus individualisées, proches de ce que nous proposons en termes d'hébergement diversifié.

Forts de cette **complémentarité entre l'accueil collectif et l'hébergement diversifié**, il nous semble indispensable de continuer à proposer une prise en charge collective dans notre palette de réponses possibles. Au sein d'un petit collectif, la « socialisation », dans son acception la plus large et la plus complète, s'appréhende et se travaille au fil du temps. Les équipes des deux villas, convaincues de l'importance de faire vivre l'hébergement collectif, demeurent mobilisées et impliquées dans l'évolution et la nécessaire adaptation des pratiques.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS (S.A.G.A.J.M.)

Carte d'identité du service

Date de création : 2007

Couverture géographique : Essentiellement l'agglomération valentinoise.

Public : Grands adolescents et jeunes adultes âgés de 17 à 21 ans.

Missions du service : Assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale.

Objectifs :

- **Garantir la satisfaction des besoins primaires** et éviter la marginalisation précoce
- Permettre à chaque jeune d'accéder à une **autonomie suffisante** pour répondre à ses besoins personnels
- Permettre à chaque jeune de **prendre conscience** de et **développer ses compétences**, afin de l'aider à s'insérer au mieux dans la vie active et plus globalement dans la société.

Utilité sociale

Le SAGAJM est l'objet de sollicitations toujours croissantes. Il vient parfaire l'accompagnement éducatif de jeunes pour qui la majorité est surtout synonyme d'arrêt des mesures antérieures.

La mise en autonomie est, pour certain d'entre eux, un véritable cataclysme, où se révèle au grand jour toutes les facettes de leurs difficultés. Il faut alors repartir des besoins primaires : hygiène, santé, alimentation, rythme de vie, confiance en soi… avant même d'envisager une quelconque insertion.

L'accompagnement éducatif de grande proximité permet à chaque jeune de retrouver progressivement confiance en lui, jusqu'à se sentir capable d'être l'acteur principal de son avenir. On voit alors la remise en lien social s'opérer, stages et formations reprennent, et **l'insertion sociale et professionnelle peut (re)devenir un objectif de vie**.

Enjeux et perspectives

Depuis quelques années, le SAGAJM constate une augmentation du nombre de jeunes pour lesquels une demande de **reconnaissance à la Maison Départementale des Personnes Handicapées** est nécessaire, du fait de leur difficulté à s'inscrire dans une formation ou dans un emploi sans adaptation. Or il faut être dans sa vingtième année pour pouvoir solliciter cette reconnaissance.

Peu de structures intermédiaires existent, l'accès aux structures relevant du handicap est compliqué, les places sont rares et très prisées. La crise de l'emploi et la baisse de la demande d'intérimaires compliquent aussi l'insertion des jeunes. Pour certains une **mise en activité progressive** serait idéale.

Par ailleurs, on observe depuis plusieurs années qu'un nombre non négligeable de jeunes se trouvent dans l'impossibilité de gérer la solitude d'un hébergement individuel. Une réflexion autour de **la cohabitation, la colocation, ou l'habitat collectif** a donc été amorcée. Elle ferait alors office de transition et permettrait de travailler les notions d'hygiène, d'alimentation et de gestion du budget sous forme d'interventions collectives.

Chiffres-clés 2013

En 2013, le SAGAJM a accompagné **39 jeunes**, dont **9 mineurs** (23 %) et **30 jeunes majeurs** (77 %), 14 garçons et 25 filles, pour 7 636 journées et un taux d'occupation de **99,62 %.**

13 admissions ont été réalisées au cours de l'année, sur **35 demandes** (soit 37,14 %).

Les 13 jeunes admis en 2013 l'ont été dans le cadre d'un contrat jeune majeur (CJM) avec le Département de la Drôme (6), d'un CJM avec le Département de l'Ardèche (1), d'un placement par un Juge de la Drôme (5), et d'un placement par un Juge du Var (1).

Origine géographique :

	Valence et environs	Romans et environs	Sud-Drôme	Autres départements	Autres pays
Mineurs	5	2	0	1	1
Majeurs	18	5	5	0	2
Total	**23**	**7**	**5**	**1**	**3**

59 % des jeunes accompagnés en 2013 étaient domiciliés dans l'agglomération valentinoise.

Situation antérieure : 33 jeunes (85 %) étaient antérieurement suivis dans un autre service de la SEAD, 1 par la PJJ, 5 par l'ASE.

Durée du placement pour les 19 jeunes sortis en 2013 : durée médiane de 18,20 mois ; durée la plus longue de 3 ans et 4 mois ; durée la plus courte d'un peu moins de 8 mois.

Situation des 19 jeunes sortis en 2013 :

Concernant le logement : 8 jeunes sont retournés dans leur famille, 2 y sont restés, **9 ont accédé à un logement autonome, dont 1 avec un accompagnement éducatif (47 %)**.

Concernant l'insertion socioprofessionnelle : **4 jeunes sont sortis en emploi (21 %)**, 5 en recherche d'emploi, **4 en formation (21 %)**, 2 étaient scolarisés, 3 mères au foyer, 1 bénéficiait d'un autre accompagnement éducatif.

SERVICE D'ADAPTATION PROGRESSIVE EN MILIEU FAMILIAL

(S.A.P.M.F.)

Carte d'identité du service

Date de création : 2007

Localisation géographique : Intervention au domicile familial dans un rayon de 20 kilomètres autour de Valence. L'hébergement supplétif est assuré par les deux villas éducatives du Foyer basées à Valence, des assistants familiaux du CPFS ou des familles de parrainage domiciliées sur l'ensemble du département de la Drôme, voire en Ardèche.

Public :

Le SAPMF s'adresse à des mineurs hébergés dans leurs familles, et dont la situation (appréciation du danger par le Magistrat ou l'ASE) ne nécessite pas une séparation physique continue. Parents et enfants doivent être en mesure :

- de manifester de la volonté pour vivre ensemble malgré des évènements qui ont compromis la sécurité ou le développement de l'enfant,

- d'exprimer l'envie de développer des capacités pour dépasser leurs difficultés.

Mission :

Le SAPMF a pour mission de **protéger** chaque enfant pris en charge, et d'accompagner ses parents pour qu'ils puissent eux-mêmes être en mesure de le protéger.

Paradoxalement, **le cadre légal est un placement, mais l'enfant est le plus souvent maintenu dans son milieu de vie** : il s'agit de vérifier que le cadre familial ne le met plus en danger. L'enfant et sa famille bénéficient d'une intervention intensive des travailleurs sociaux au domicile familial, avec possibilité pour le service d'organiser des temps d'accueil hors de la famille (besoin de répit, indisponibilité temporaire, crise…).

Objectifs :

- Protéger le mineur confié au service en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation

- Préserver et améliorer le lien parent-enfant, en contribuant à maintenir le mineur dans sa famille

- Aider, soutenir et guider le milieu familial dans sa fonction parentale afin que celle-ci devienne ou redevienne efficiente dans le quotidien de l'enfant, en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun, sur les services et personnes ressources de l'environnement.

Chiffres-clés 2013

En 2013, le SAPMF a accompagné **35 mineurs**, dont 20 garçons (57 %) et 15 filles (43 %), pour 8 720 journées et un taux d'occupation de **99,54 %.**

Si l'on considère pour chaque jeune l'ensemble de l'entourage familial, ce sont **104 personnes** qui ont bénéficié de l'accompagnement du SAPMF en 2013.

10 admissions ont été réalisées au cours de l'année, sur **20 demandes** (soit 50 %).

Le rajeunissement des bénéficiaires se confirme encore cette année, avec un âge moyen des entrants de **8 ans**. Le plus jeune entrant avait 2 ans et 10 mois, le plus âgé, 16 ans et 5 mois. **C'est la première année que le SAPMF est sollicité pour des enfants de moins de 4 ans.**

Sur les 35 mineurs confiés au SAPMF en 2013, 23 (65,71 %) l'étaient dans le cadre de mesures prononcées par le Juge des Enfants (JE), 11 (31,42 %) en assistance éducative via l'ASE, et 1 (2,85 %) dans le cadre d'un contrat administratif avec le Conseil Général de la Drôme.

Depuis 2010, les mesures contractualisées se raréfient au bénéfice des mesures en placement direct par le Juge des Enfants et des mesures judiciaires de placement via l'ASE. En 2013, cette tendance s'est de nouveau accentuée : plus de **97 % des interventions du SAPMF s'inscrivaient dans un cadre contraint**.

Le SAPMF limitant son intervention dans un rayon de 20 kilomètres autour de Valence, la grande majorité des familles (12 sur 19, soit **63 %**) **résident à Valence**. Les 7 autres familles demeurent à Romans (2), Bourg-lès-Valence (2), Génissieux (1), Livron (1), Montélier (1).

Motifs du placement : Conflit parental (9), maltraitances et/ou négligences (15), défaillance psychologique des parents (8), risque de délinquance (6), délinquance avérée (4), absentéisme scolaire (6). Un même placement peut avoir 2, voire 3 motifs.

Durée du placement pour les 17 jeunes sortis en 2013 : **Durée moyenne de 14 mois**, durée maximale de 28 mois, durée minimale de 8 mois, et durée moyenne hors durées particulièrement courtes ou particulièrement longues : 12 mois.

Situation des mineurs sortis en 2013 : 4 ont été placés au CPFS, 1 au SAGAJM, 2 en MECS via l'ASE, 3 sont restés en famille avec un autre suivi, 3 en famille sans nécessité de suivi, 4 en famille avec risque de placement.

Réalisations majeures en 2013

Au SAPMF, chaque enfant peut être **ponctuellement pris en charge hors du domicile familial** pour un temps de répit ou l'indisponibilité temporaire d'un parent.

En 2013, les enfants ont été accueillis dans le cadre de 50 ateliers enfants, 27 sorties enfants, 2 ateliers parents-enfants, 12 sorties parents et 2 « transferts » de 3 jours (camp ski et camp vélo), pour faire l'expérience de s'éloigner de la famille et vivre un quotidien avec d'autres enfants et d'autres adultes.

233 journées d'hébergement supplétif ont été mises en place, dont 55 en villa éducative et 178 en famille d'accueil ou de parrainage.

Le SAPMF se heurte toutefois à un manque de possibilités et de diversité d'hébergements à proximité de Valence.

Orientations

L'augmentation des demandes de mesures pour des **fratries** et pour des **enfants plus jeunes** s'accentue depuis plusieurs années. A partir de ce constat et dans le cadre du CPOM, un **diagnostic partagé** avec la Direction Enfance-Famille du Département a été finalisé au cours de l'année 2013.

A l'issue de ces travaux, nous avons pris les orientations suivantes :

- Poursuivre le **rajeunissement de la population** accueillie, afin de modifier plus précocement des comportements (d'adultes et parfois de jeunes) aux conséquences délétères dans les familles, et ainsi mieux prévenir des crises qui se cristallisent au moment de l'adolescence

- Développer ce type de prise en charge **au-delà du territoire valentinois**, en fonction des besoins repérés par les Magistrats et l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment dans le **Nord-Drôme**.

Utilité sociale

La spécificité du SAPMF de la SEAD réside dans **les compétences développées autour de la guidance parentale** : le temps passé dans les familles est beaucoup plus important que pour une autre mesure. L'équipe est dans le « faire avec » et « l'être avec », la recherche de solutions avec les parents. Forte de **son taux d'encadrement éducatif** (1 intervenant pour 6 mineurs), les éducateurs travaillent en binôme dans toutes les situations.

Le SAPMF est une **alternative à la séparation**, dans le sens où il permet à des mineurs de rester dans leur famille malgré des éléments de danger avérés qui auraient pu donner lieu à un placement en MECS ou un accueil familial. Les parents de ces mineurs sont globalement volontaires pour modifier leurs comportements ou pour œuvrer dans ce sens.

Dans les cas de rupture, lorsqu'il faut renoncer au maintien à domicile, le travail de **prévention** effectué par le SAPMF permet souvent aux parents d'appréhender le choix de la séparation comme un geste de protection pour leur enfant, voire pour eux-mêmes.

Le SAPMF répond ainsi à une attente sociale croissante, et l'intérêt de la démarche fait l'objet d'un large consensus.

SERVICE D'ACCUEIL ET ACTIVITÉS DE JOUR : TREMPLIN

Carte d'identité

Date de création : 2007

Localisation géographique : Tremplin Nord à Valence, Tremplin Sud à Puygiron (rattaché au Dispositif Territorial Sud)

Public : Filles et garçons de 12 à 18 ans.

Mission :

Tremplin est un **dispositif d'accueil de jour** ayant pour mission de permettre au mineur, pendant un temps déterminé, un réaménagement de ses rapports jusque-là difficiles, anxiogènes, dévalorisants… avec les apprentissages et l'institution scolaire, les adultes, les rythmes, le cadre, les règles, les contraintes, et à terme, de réintégrer dans les meilleurs délais et les meilleures conditions possibles le cursus scolaire ou de formation momentanément suspendu.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'Education Nationale ou aux dispositifs d'insertion professionnelle, mais à venir en appui de ceux-ci pour **l'aménagement d'un espace adapté**.

Objectif : **Remobiliser** des adolescents en panne de projet par toutes formes d'actions éducatives.

Chiffres-clés 2013

En 2013, Tremplin a réalisé un taux d'occupation de 117 % avec :

	Tremplin Nord	Tremplin Sud	Total
Nb de journées	3 711	2 262	**5 973**
Nb de jeunes	17	15	**32**
Garçons	*10*	*11*	***21***
Filles	*7*	*4*	***11***

Admissions :

	Tremplin Nord	Tremplin Sud	Total
Nb de dossiers reçus	18	14	**32**
Nb d'admissions	12	8	**20**
% admissions / candidatures	67 %	57 %	**62 %**

Nature des prises en charge pour les jeunes admis en 2013 :

	Tremplin Nord	Tremplin Sud
Juge - civil	8	2
Juge - pénal	0	0
MAJ	1	0
Juge et ASE	1	4
ASE - contrat administratif	2	2
Total	**12**	**8**

Age des jeunes : L'âge moyen des jeunes accueillis à Tremplin Nord est de **14,5 ans** ; il est de **15,5** ans à Tremplin Sud.

Origine géographique : A Tremplin Nord, en 2013, les jeunes étaient originaires de Valence et ses environs (11), Romans et ses environs (3), le Sud-Drôme (2), d'autres départements (1).

A Tremplin Sud, ils étaient originaires de Montélimar (6), Pierrelatte (3), Châteauneuf-du-Rhône (1), Dieulefit (1), Donzère (1), Loriol (1), Réauville (1) et Valence (1).

Provenance : Avant d'être pris en charge à Tremplin Nord, les jeunes étaient en placement dans un autre service de la SEAD (2), en placement dans une autre MECS (2), en placement ou suivi PJJ (4), suivis par le service d'AEMO de la SEAD (7), 1 bénéficiait d'une intervention à domicile dans le cadre d'un contrat administratif et 1 était dans sa famille sans aucune mesure.

Avant d'être pris en charge à Tremplin Sud, 8 jeunes bénéficiaient d'une AEMO, 5 étaient placés en établissements et 2 n'étaient suivis par aucun service éducatif.

La plupart des jeunes placés à Tremplin en 2013 bénéficiaient d'une autre mesure éducative :

	Tremplin Nord	Tremplin Sud
AEMO	9	5
MECS	4	3
SAPMF	1	2
PJJ	3	0

Durée de placement : A Tremplin Nord, en 2013, la durée médiane d'accueil est de 15 mois, la durée la plus longue est de 37 mois et la durée la plus courte de 6 mois.

A Tremplin Sud, la durée la plus longue a été de 18 mois, la durée la plus courte a été de 4 mois et la durée moyenne de prise en charge des jeunes sortis en au cours de l'année a été de 9 mois.

Situation de sortie :

	Tremplin Nord	Tremplin Sud
Autre établissement éducatif (Ateliers MATTER…)	1	1
UEAJ	1	0
Reprise de scolarité	1	2
Apprentissage	1	0
Contrat SEP	1	0
Contrat aidé CAE-CUI	0	2
Retour en famille	1	4
Total	**6**	**9**

A Tremplin Sud, sur les 9 jeunes ayant fini leur placement durant l'année 2013, 3 seulement (soit 1/3) sont sortis sans solution d'orientation professionnelle. Cependant, l'accueil à Tremplin a été l'occasion pour chacun d'eux d'amorcer un travail de fond sur ses problématiques personnelles : difficultés à se projeter, santé et nutrition (problème d'anorexie), rapport à la Loi et conflit parental…

Pédagogie

Suite au constat d'une durée parfois trop longue des prises en charge et de la nécessité d'en « baliser » davantage le contenu, nous en avons fait évoluer les modalités pour un placement d'une durée de 6 mois, renouvelable une fois. Cette durée peut être adaptée en fonction de l'entrée dans le service du jeune et/ou de son insertion scolaire ou professionnelle (calendrier des vacances).

La prise en charge à Tremplin se décline en 4 phases :

1) la phase de diagnostic, qui dure 1 mois : diagnostic scolaire, de la situation familiale (visite à domicile), psychologique, auto-évaluation du jeune, observation durant les activités proposées. Elle s'achève avec la rédaction du Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC).

2) la phase « expérimentation/mobilisation », d'une durée minimale de 2 mois et d'une durée variable en fonction des compétences du jeune : mise en œuvre des axes de travail définis dans le cadre du DIPEC. Elle s'achève avec la rédaction du projet individualisé.

3) la phase de consolidation : le jeune travaille à la mise en œuvre de son projet d'insertion scolaire ou socioprofessionnelle. Sa durée reste variable en fonction des compétences de chaque jeune.

4) la phase « orientation/bilan », au maximum un an après l'admission du jeune dans le service, durant laquelle le projet est finalisé. Une orientation vers un autre service peut être proposée.

Réalisations majeures en 2013

L'année 2013 a été riche en projets pour les jeunes de Tremplin Nord :

- partage de créations avec les résidents handicapés du Plovier, en juin, et vernissage de l'exposition des œuvres réalisées au siège de la Sauvegarde

- opération « les Ailes du Sourire » : remise d'un chèque de 1 030 € à l'association Aviation Sans Frontière grâce aux sommes récoltées lors de chantiers, ventes de confitures et de gâteaux par les jeunes pendant 2 ans. Cet argent a permis à des personnes handicapées et des jeunes de Tremplin de réaliser un baptême de l'air en planeur.

- participation au **Challenge Sportif Drôme-Ardèche** organisé par la PJJ

- participation au **concours culinaire « la Sauvegarde des Plaisirs »**, organisé par le CEF

- tenue de la buvette et vente de churros au **Festival de Lac aux Etoiles** à Beauvallon

- chantier de rénovation d'un appartement.

Les jeunes de Tremplin Sud ont participé à la Course du Cœur, aux portes ouvertes et à toutes les manifestations du Dispositif Territorial Sud.

LE CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ (C.P.F.S.)

Carte d'identité du service

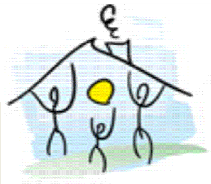

Date de création : 1971

Lieux d'accueil et d'intervention : Le CPFS intervient sur l'ensemble du département de la Drôme et sur les quatre territoires d'action sociale du Pôle Enfance-Famille-Santé : Drôme des Collines, Drôme Provençale, Vallée de la Drôme et Grand Valentinois.

Public : Enfants et adolescents (10 -18 ans), jeunes majeurs (18-21 ans).

Missions : Mesures de **protection** des mineurs dans le cadre de placements judiciaires ou administratifs.

Le CPFS est un dispositif pluriprofessionnel d'accueil familial spécialisé d'adolescents qui associe l'action d'une ou plusieurs familles d'accueil (l'accueil familial) et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, maîtresse de maison…). Le placement familial spécialisé ne se résume donc pas à **l'accueil familial**, même si celui-ci constitue le creuset de la prise en charge.

C'est également une **action d'accompagnement et de soutien à la parentalité** et plus largement auprès de la famille du mineur (fratrie, ascendants…). Les jeunes sont majoritairement confiés à des assistants familiaux. Dans le cadre de suivis extérieurs, cependant, ils peuvent également retourner au domicile des parents.

Objectifs :

- Protéger et accompagner enfants et adolescents dans des situations de rupture familiale.

- Permettre aux enfants et adolescents de retrouver une place dans leur famille d'origine et/ou les accompagner dans leur insertion scolaire, professionnelle et sociale.

- Aider à la compréhension des traumatismes vécus par une prise en charge éducative et thérapeutique adaptée.

Chiffres-clés 2013

En 2013, le CPFS a accueilli **72 jeunes** (51 en continu), dont 39 garçons (54 %) et 33 filles (46 %), pour 16 945 journées et un taux d'occupation de **92,85 %.**

24 admissions ont été réalisées au cours de l'année, sur **33 demandes** (soit 72,72 %).

Les jeunes accueillis en 2013 avaient entre 6 et 17 ans, avec une légère tendance au **rajeunissement des accueils**, en particulier du fait de l'accueil de fratries.

Seul un des 72 jeunes accueillis en 2013 n'était pas originaire de la Drôme. On note des demandes de plus en plus importantes émanant du territoire « Drôme des Collines ».

Sur les 24 jeunes confiés au CPFS en 2013, 1/3 étaient réorientés à partir d'un placement antérieur, 1/3 venaientde l'accueil d'urgence départemental et 1/3 bénéficiaient préalablement d'un suivi éducatif en milieu ouvert.

Motifs du placement : Les 5 principales difficultés des 24 mineurs entrés en 2013 sont : une déficience intellectuelle avérée ou un problème psychiatrique grave (40 %), de la maltraitance grave physique et psychologique (23 %), un abandon parental ou un décès (14 %), de la violence familiale ou des abus sexuels (10 %), des carences et négligences éducatives (10 %). Plus de **35 %** des jeunes cumulent au moins 4 problématiques identifiées.

Durée du placement : La durée moyenne du placement au CPFS en 2013 est de **2 ans**, avec une **tendance à la diminution** (NB : ne sont pas comptabilisés 2 placements très longs de 18 et 9 ans).

Situation des 21 jeunes sortis en 2013 :

Retour en famille	9
SAGAJM de la SEAD	5
Changement de département	2
Autonomie	2
Foyer Romanais	1
Maison des Marches	1
Foyer de vie / MAS	1

Vie du service

Renforcement de la surface d'accueil rue Bonnet à Valence : La création du **poste d'éducateur scolaire/ animation/insertion**, combinée au travail de la **maîtresse de maison**, offre un sas pour éviter les ruptures d'accueil familial, accompagner les exclusions scolaires, développer des activités de médiation pédagogique, impulser des accompagnements collectifs…

Le maintien de la place d'accueil permanente au Foyer Educatif pour le CPFS, qui permet d'anticiper les ruptures d'accueil et de gérer les crises, de disposer d'un hébergement à Valence pour les mises en stage ou recherches d'apprentissage, de travailler l'apprentissage du collectif…

Utilité sociale

Le cadre méthodologique du CPFS et ses moyens spécifiques concourent à favoriser la **prévention** et permettre l'**autonomie**, tant des mineurs que de leurs familles. Le placement familial spécialisé a en effet fait évoluer ses pratiques dans le registre paradoxal de la parentalité. Ainsi, **plus de 51 % des jeunes retournent dans leur famille après un accueil au CPFS.**

Malgré des situations complexes, le soutien de l'équipe psycho-éducative aux jeunes accueillis, associé au travail des assistants familiaux, montre son efficience pour l'accueil dans sa continuité, la prise en charge individuelle et collective, le soutien à la parentalité, le travail avec les fratries, le soutien aux adolescents, la prévention des mises en danger, la scolarité et l'insertion, les soins.

Réalisations majeures en 2013

La complexité des situations, le cumul du vécu et du handicap physique et/ou mental, les ruptures de lien et les traumatismes subis, induisent un accueil à dimension thérapeutique, et par conséquent **un accompagnement et des formations adaptées et régulières pour les assistants familiaux**, afin d'éviter les ruptures d'accueil. **Le CPFS n'a ainsi connu aucune rupture d'accueil en 2013.**

Le service a su s'adapter au fait qu'une part grandissante des jeunes accueillis relève de circuits scolaires spécialisés, avec prise-en-charge spécifiques (soins psychologiques, kiné, orthophoniste, ergothérapie, etc.), et scolarité adaptée (contrats d'intégration notamment).

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT AU TITRE DE LA JUSTICE PÉNALE DES MINEURS

CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ (C.E.R.)

Carte d'identité du service

Date de création : 1997

Implantation géographique : Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar)

Public : Garçons délinquants de 15 à 17 ans ½.

Missions :

Le placement judiciaire des jeunes au CER est de 4 mois et s'effectue en « file active » (ouverture toute l'année). Le CER a pour vocation de **proposer une rupture** dans le parcours du jeune, mais aussi **un cadre contenant, structurant et bienveillant**. Un programme d'activités soutenu est organisé pour chaque jeune afin d'éviter la récidive des délits et de le préparer à investir un projet socioprofessionnel après son placement. Les missions du service s'articulent autour de trois modules :

- Module 1 : accueil et décadrage
- Module 2 : hébergement en petit collectif
- Module 3 : préparation du projet post-CER en famille de parrainage.

Objectifs de la prise en charge :

- Rupture avec l'environnement
- Travail sur la personnalité (estime de soi, soins)
- Préparation du projet post-CER (projet d'insertion socioprofessionnelle)

Chiffres-clés 2013

Depuis son ouverture, le CER a accueilli 202 jeunes.

En 2013, le CER a pris en charge **21 jeunes**, pour 1 991 journées et un taux d'occupation de 90,91 %. **16 admissions** ont été réalisées au cours de l'année, sur **156 demandes** (soit 10,25 %).

L'âge moyen des jeunes entrés au CER en 2013 est de 16 ans et 6 mois.

L'accueil de mineurs dépendant de la DIRPJJ Centre-Est a été priorisé (13 jeunes sur 21). En 2013, un jeune était originaire de la Drôme, 4 de l'agglomération lyonnaise et 4 de Marseille.

Sur les 15 jeunes sortis en 2013 :

- 3 n'ont pas fini leur placement et ont été incarcérés
- 12 sont allés au bout de leur placement, dont :
  - 1 était en fugue à la fin de son placement.
  - 1 jeune a été orienté vers le SAGAJM de la SEAD
  - 2 jeunes ont été orientés vers le Centre d'Hébergement Diversifié de la SEAD
  - 8 sont rentrés chez eux en poursuivant leur projet avec un suivi PJJ en milieu ouvert

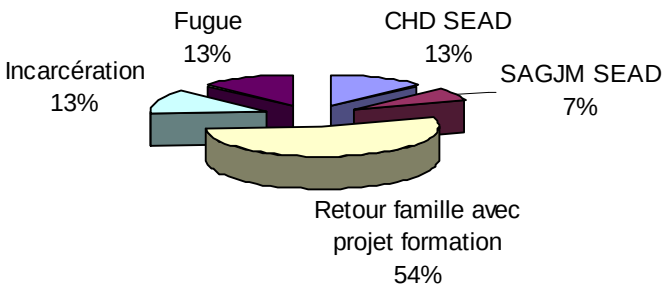

Pédagogie

La pratique éducative du CER de Puygiron s'appuie sur la rencontre et la rupture par rapport à l'environnement familial et au milieu naturel, pour guider chaque adolescent vers une remobilisation et une réflexion sur ses passages à l'acte délictueux.

Dans un premier temps, l'action éducative s'articule autour d'un **module « Hébergement en petit collectif »**, s'appuyant sur un pôle d'activités dont l'objectif est de **remobiliser** le jeune et de lui permettre de découvrir son potentiel, au travers d'ateliers qui doivent favoriser une meilleure estime de lui-même.

Ensuite, à partir du désir du jeune, le CER développe un **accompagnement individualisé** à partir d'un hébergement individuel en famille de parrainage et de l'immersion en milieu professionnel, avec découverte de différents métiers, pour préparer au mieux son projet post-CER.

Réalisations majeures en 2013

Dans la continuité des années précédentes, le CER a pu s'appuyer sur le dispositif de **santé mentale** porté par le CEF en lien avec la MDA (Maison des Adolescents) de Valence. A ce titre, plusieurs jeunes ont bénéficié de consultations avec le médecin psychiatre du CEF.

Une réflexion partenariale est engagée avec la PJJ et les services de santé mentale afin de permettre de meilleures synergies, notamment dans des situations où l'hospitalisation du mineur est nécessaire.

En 2013, **6 jeunes** du CER ont participé à des **chantiers éducatifs** organisés par XP2i. **37 stages en entreprise** ont été effectués par les 21 jeunes accueillis, notamment grâce au renforcement du réseau partenarial apporté par le Dispositif Territorial Sud (DTS).

Le CER a par ailleurs participé à la 1ère journée **« portes ouvertes »** du DTS et à la 6éme édition de la **Course du Cœur,** qui a permis de récolter des fonds pour l'ouverture d'un lieu neutre à Montélimar.

Utilité sociale

Le Centre Educatif Renforcé de Puygiron, créé en 1997, est aujourd'hui l'un des plus anciens CER de France. L'année 2013 a été marquée en avril par la **validation par la DIR-PJJ de son projet expérimental**, basé sur une prise en charge mixant approches éducatives en semi-collectif et individualisée, et qui **montre depuis septembre 2010 des résultats probants** pour les mineurs : augmentation du nombre d'accueils dans des services de suite ou pour jeunes majeurs en Drôme, retours en famille apaisés, diminution du nombre de passages à l'acte et de fins de placement en situation de rupture (fugues, incarcérations…).

11 des 15 « sortants » de 2013 ont pu travailler à un projet d'insertion cohérent, en lien avec leurs désirs et besoins. 3 d'entre eux ont souhaité poursuivre leur projet d'insertion dans la Drôme.

Par ailleurs, depuis juillet 2012, le CER de Puygiron dépend du **Dispositif Territorial Sud** (DTS), ce qui lui permet de **s'inscrire dans le bassin de vie de Montélimar**, notamment à travers des actions reconnues à l'échelle départementale, comme la Course du Cœur. Au-delà du développement des partenariats locaux, l'équipe du CER s'efforce d'intensifier son ouverture sur l'extérieur, **en invitant les acteurs du territoire à poser un regard différent sur la délinquance des mineurs**.

Yohan

Yohan est à six mois de la majorité. Il arrive au CER après avoir connu de multiples placements depuis sa petite enfance. Pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance parce que sa famille est elle-même en difficulté, il a été confié durant plusieurs années à une famille d'accueil.

Puis, un jour, tout bascule. Il commet plusieurs actes délictueux, des vols en réunion et avec violence, qui amènent le Juge des Enfants à le placer dans un foyer géré par la PJJ. C'est son premier placement « au pénal ».

Souffrant d'une problématique « abandonnique », Yohan a énormément de difficultés à tisser un lien de confiance avec les professionnels. Au fil des mois, il s'enfonce dans une spirale de délinquance qui conduit le Magistrat à le placer en Centre Educatif Fermé. Après une période de stabilité, Yohan commet un passage à l'acte violent envers un éducateur. Suite à la révocation de son contrôle judiciaire, il est incarcéré à la maison d'arrêt de Varces.

C'est durant cette période que le CER de Puygiron est sollicité via une demande d'admission de l'éducateur PJJ référent de la situation. Après étude du dossier en commission d'admission, et une rencontre de pré-admission avec le jeune à la maison d'arrêt, nous fixons avec le Juge d'Instruction la date d'audience de placement qui précède la levée d'écrou.

Les premières semaines sont particulièrement difficiles, Yohan refuse le placement. Cependant, au fil des jours, il va retrouver confiance en lui au travers des activités : intervention avec le Samu Social et équitation adaptée.

A l'écoute de son désir de devenir animateur socio-culturel, nous sollicitons la Direction Jeunesse et Loisirs de la Communauté d'Agglomération, qui permet à Yohan d'effectuer un stage d'immersion dans une MJC. Le stage est concluant et lui permet de confirmer son projet post-CER.

Yohan retrouve peu à peu confiance en l'adulte. Déterminée à le soutenir dans cette dynamique, l'équipe du CER l'inscrit dans une formation BAFA. Durant plusieurs semaines, il va effectuer des chantiers éducatifs avec l'association intermédiaire XP2i afin de financer partiellement cette formation.

Yohan n'a plus de temps à perdre : sa majorité est imminente et il faut trouver les moyens de garantir une poursuite du travail éducatif entamé depuis plusieurs mois. L'éducateur référent PJJ sollicite un service pour jeunes majeurs afin que Yohan puisse encore bénéficier d'un accompagnement le conduisant progressivement vers l'autonomie. La Juge le confie au CHD avec une mesure de Mise Sous Protection Judiciaire.

Yohan, déterminé à ne pas repartir dans son milieu d'origine, s'investit dans son projet d'avenir.

CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ (C.E.F.)

Présentation du service

Ouvert en 2003, le CEF de Valence accueille des garçons âgés de 16 à 18 ans au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'Enfance délinquante, confiés prioritairement par les juridictions de la région Rhône-Alpes ou situées à moins de trois heures de Valence.

L'objectif est d'élaborer pour chaque jeune **un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle**. Le projet éducatif est construit en fonction des particularités de la personnalité de chaque mineur et des observations croisées de chaque pôle d'intervention (éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne).

Le projet d'établissement a intégré dès l'origine la question de la **santé mentale** des jeunes accueillis. La prise en compte de la souffrance psychique et des troubles du comportement de certains d'entre eux est inscrite dans les finalités autant que les modalités de la prise en charge du CEF, qui visent à développer les coopérations entre professionnels de l'action éducative et du soin. Cet aspect a été renforcé en 2008 avec l'expérimentation « santé mentale ».

Chiffres-clés 2013

Depuis son ouverture il y a 10 ans, le CEF a accueilli **230 mineurs**.

En 2013, le CEF a pris en charge **30 jeunes**, pour 2 935 journées et un taux d'occupation de 89,34 %.

Ce taux est à relativiser car 202 journées n'ont pas été facturées pour des raisons d'absences (fugues, incarcérations).

21 admissions ont été réalisées au cours de l'année, sur **482 demandes** écrites et téléphoniques (soit 4,35 %).

L'âge moyen des jeunes entrés au CEF en 2013 est de 16 ans et 8 mois.

Les jeunes de l'interrégion PJJ Centre-Est représentent 54 % des jeunes accueillis en 2013. Un tiers (10 jeunes) sont originaires de Drôme-Ardèche.

Sur les 30 jeunes confiés au CEF en 2013, 14 y ont été placés en sortie d'incarcération, 6 étaient au domicile de leurs parents immédiatement avant le placement, 5 étaient en Etablissement de Placement Educatif (EPE), 2 étaient en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), 2 étaient en CEF, 1 était en CHD. **15 jeunes (soit un jeune sur deux) avaient déjà été incarcérés au moins une fois.** 14 étaient présentés dans les demandes d'admission comme présentant des difficultés psychologiques voire psychiatriques, dont 6 avaient déjà été hospitalisés en psychiatrie.

En 2013, 50 % des jeunes ont été accueillis dans le cadre d'une présentation immédiate. La simplification de la phase d'accueil permet de répondre plus favorablement aux sollicitations des permanences éducatives auprès des tribunaux.

Pédagogie

- Durant la première phase de placement, les mineurs ne peuvent sortir du centre que pour les démarches d'insertion, de santé ou pour répondre aux convocations des autorités administratives ou judiciaires. Ils sont toujours accompagnés d'un professionnel.

Au cours du **premier module**, nous travaillons essentiellement sur les savoir-être et savoirs de base. Notre objectif est d'opérer chez l'adolescent une mobilisation physique et psychique sur différents critères afin qu'il intègre ensuite un projet dans les meilleures conditions.

Pour cela, notre travail porte sur une relation éducative au travers d'activités pédagogiques. L'évaluation comporte différents repères éducatifs : respect des consignes, ponctualité, participation / autonomie, respect de l'adulte, respect du matériel.

- Durant la seconde phase, des retours en famille et des temps de dégagement peuvent être organisés, ainsi que les sorties autorisées lors de la première phase.

Le **second module** comporte les mêmes évaluations que pour le premier, auxquelles se rajoutent l'évaluation des savoir-faire, et la spécialisation en termes d'insertion socioprofessionnelle avec des journées de découverte des métiers.

- La 3ème phase de placement permet au mineur, en fonction de son évolution, de sortir sans accompagnement du CEF, sous des conditions restrictives : mise en place d'un protocole strict de retour en famille posant l'interdiction de se trouver hors la présence de son responsable légal, convention de stage tripartite rappelant le cadre judiciaire à respecter par le mineur.

Le **troisième module** consiste en une projection vers l'après-CEF, à travers une préparation soit à un retour en famille, soit à l'autonomie, soit à un placement dans une autre structure. Ce module met en avant toute l'utilité du partenariat avec l'éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse suivant le mineur.

Motifs de placement :

Catégorie d'infraction	Détails	Nb jeunes	Total	%
Infraction à la législation sur les stupéfiants		0		-
Atteinte aux biens	Dégradation	1	14	46,66 %
	Vol	3		
	Vol aggravé	8		
	Association de malfaiteurs	2		
Atteinte aux personnes	Rébellion	1	7	23,33 %
	Viol	1		
	Violences	2		
	Violences aggravées	3		
Atteinte aux personnes et aux biens	Extorsion	0	9	30 %
	Vol avec violence	9		

Sur les 22 jeunes sortis en 2013 :

- 12 n'ont pas fini leur placement :
  - 11 ont été incarcérés, soit 36,66 % des jeunes pris en charge
  - 1 jeune a fugué dans les 15 premiers jours du placement
- 10 sont allés au bout de leur placement, dont :
  - 1 a été orienté vers un centre de formation professionnelle
  - 2 ont été orientés vers un dispositif d'autonomie (appartement ou FJT) avec projet professionnel
  - 7 sont rentrés chez eux avec un suivi PJJ en milieu ouvert, dont 1 à majorité, 2 contre nos avis, 3 avec des projets d'insertion professionnelle (CAP ou centre de formation).

Réalisations majeures en 2013

2 jeunes ont été **hospitalisés en psychiatrie**, chacun deux fois lors de leur placement au CEF en 2013 pour un total de 41 journées.

Le nombre de mineurs présentant des troubles psychologiques et psychiatriques est stable depuis 3 ans : une quinzaine chaque année. Cependant, les journées d'hospitalisation sont en nette diminution sur la même période. On peut penser que l'accompagnement thérapeutique transdisciplinaire dispensé au CEF de Valence, avec notamment un suivi psychiatrique, psychologique et infirmier hebdomadaire, permet de prévenir les crises clastiques.

Outre les activités techniques (partenariat avec les Restos du Cœur et Emmaüs notamment), scolaires, d'information santé et de soin, les jeunes du CEF ont participé à un certain nombré d'événements :

- la manifestation nationale des « **Parcours Du Goût** » à Colmar, qui réunissent plusieurs équipes de la PJJ et du secteur associatif habilité autour d'un concours de cuisine sur un thème imposé et l'animation d'un stand de produits régionaux.

- le **Challenge Sportif Drôme-Ardèche** inter-établissement : les jeunes du CEF ont remporté le premier prix et se sont fait remarqué par leur fair-play.

- la Course du Cœur, organisée en novembre par le DTS.

- l'organisation pour la première fois d'un **concours culinaire**, « la Sauvegarde des Plaisirs », avec la participation de plusieurs services de la Sauvegarde.

- dans le cadre d'un **partenariat avec l'UEAJ**, l'Attestation de Sécurité Routière en trois séances de préparation puis un examen pour 3 jeunes.

- la réalisation d'objets de décoration proposés à la vente au personnel de la SEAD et la mise en place d'un **marché de Noël** au siège de l'association.

- le **partenariat avec la Maison des Marches**, qui permet aux jeunes du CEF d'entretenir une forêt, de créer des massifs et de nettoyer des espaces verts.

- le **partenariat avec le CER** et le balisage d'un sentier pour les ânesses de l'association Amis et Cavaliers du Jabron.

- un chantier en partenariat avec les services techniques de la Ville de Valence, où les jeunes ont participé bénévolement au **nettoyage des canaux de Valence**.

L'année 2013 est marquée par le démarrage de la **construction d'un nouveau bâtiment** qui permettra au CEF d'accueillir 12 jeunes en janvier 2015.

Utilité sociale

Le Centre Educatif Fermé de la SEAD est le seul CEF de la Drôme. Il est le plus ancien de la région et le premier à avoir mis au cœur de son projet la question de la clinique éducative puis de la santé mentale.

Reconnu dans l'espace judiciaire et éducatif, le CEF de Valence est très sollicité, comme en témoigne le nombre de demandes d'admission. Les différents rapports d'audit, d'inspection, des contrôles des lieux privatifs de liberté ont tous souligné la qualité du travail entrepris et la réflexion poussée sur le projet individuel de chaque jeune.

Jaaffar

Jaaffar est arrivé au Centre Educatif Fermé le 23 novembre 2012. Il a été placé par un Juge d'Instruction suite à un braquage dans un bureau de tabac.

A quinze ans, il regarde des reportages sur la délinquance sur la TNT, il a très envie d'un scooter, il fait comme il a vu à la télévision : il se présente avec son arme factice devant le buraliste, demande la caisse et s'en va à pied. On ne met pas longtemps à le rattraper.

A son arrivée au CEF, il ne comprend pas ce qu'il lui arrive, c'est son premier placement, la première fois qu'il est loin de ses parents. Il a bien vu une éducatrice quelques temps quand il avait douze ans et demi pour une mesure de réparation, il avait mis le feu à du pollen et le feu s'était propagé, mais là, pour lui, c'est une autre dimension…

Il met du temps à s'adapter, à trouver sa place, c'est le petit du groupe, le dernier arrivé… Le temps passe et sa problématique se révèle petit à petit, ses parents sont loin, peu présents, et à chaque fois qu'ils s'éloignent un peu plus, Jaaffar va mal et fait n'importe quoi. Le placement est renouvelé pour 6 mois. Son seul projet professionnel est de devenir mécanicien pour travailler dans le garage de son père, entreprise familiale où collaborent également ses frères et sœurs.

Au CEF, Jaaffar participe à toutes les activités, il aime bien notamment faire des gâteaux. Il participe avec les autres jeunes au Parcours du Goût à Colmar en mars 2013, grand concours de cuisine où les jeunes de la PJJ de la France entière s'affrontent dans une ambiance bon enfant. Jaaffar est là, appliqué, méticuleux. Pris dans le stress, il rate complètement la recette, mais il s'accroche et arrive avec les autres jeunes à présenter quelque chose aux jurys.

A son retour du Parcours du Goût, Jaaffar veut s'essayer en cuisine, il fait différents stages qui confirment son envie. Avec notre aide, il annonce sa décision à ses parents de ne pas faire mécanique mais cuisine. Les parents acceptent mal la décision, pensant qu'il s'agit d'une passade… mais Jaaffar tient bon.

Une demande d'admission est faite dans un centre de formation en cuisine en Savoie. A force de ténacité, le dossier de Jaaffar est retenu, il intègre le 26 novembre 2013.

En avril 2014, le CEF de Valence participe aux Parcours du Goût à Orléans. Jaaffar est là lui aussi avec son centre de formation, il est souriant, détendu, content de leur faire la surprise de sa présence. Il aime partager du temps avec les professionnels du CEF, il se montre attentif à leur faire découvrir les spécialités de sa région. Il se donne à fond dans le concours, et remporte avec son équipe deux prix bien mérités.

Jaaffar passe le CAP cette année et vise le Bac pro.

CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ (C.H.D.)

Carte d'identité du service

Le 1er janvier 2008, le CHD a succédé au Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel (SAPMN) crée en mai 2001. Sa capacité d'accueil est de 9 places. La durée de placement est de 6 mois renouvelables.

Public :

Historiquement, le Centre d'Hébergement Diversifié de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme accueille des garçons de 16 à 18 ans faisant l'objet d'une mesure de placement dans le cadre de la Justice pénale des mineurs (Ordonnance de 1945). Depuis 2009, les filles sont également accueillies.

Mission :

Le CHD s'adapte au temps psychologique des mineurs et jeunes majeurs. Il fait référence à une **logique de parcours** du jeune, et non à une logique de structure. Le travail au sein du service doit permettre la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et déboucher sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

Objectifs de la prise en charge :

- L'acquisition du plus grand degré d'**autonomie** possible,
- L'**insertion sociale et professionnelle**,
- Le **travail du lien avec la famille**,
- L'accès au **soin**.

Chiffres-clés 2013

Depuis 2008, le CHD a accueilli **113 mineurs**.

En 2013, le CHD a admis **19 mineurs**, dont 14 garçons et 5 filles, pour 3 214 journées et un taux d'occupation de 97,84 %.

12 admissions ont été réalisées au cours de l'année, sur **35 demandes** (soit 34,28 %).

2 jeunes avaient moins de 16 ans le jour de leur admission et 2 avaient 18 ans et plus.

15 jeunes (79 %) étaient originaires de l'interrégion PJJ Centre-Est, et 4 de l'interrégion Sud-Est.

Provenance : Sur les 19 jeunes confiés au CHD en 2013, 5 sortaient de CER (dont 3 du CER de Puygiron), 3 sortaient de CEF, (dont 2 du CEF de Valence), 6 étaient au domicile de leurs parents immédiatement avant le placement, 2 étaient en EPE, 3 étaient en foyer du SAH.

La durée moyenne de séjour pour les 9 mineurs ayant quitté le CHD en 2013 est de 10,27 mois.

Sur les 9 jeunes sortis en 2013 :

- 1 jeune est parti à majorité
- 5 sont retournés en famille
- 1 est parti en fugue
- 2 ont quitté le CHD pour cause de non adhésion au projet proposé.

Hébergement diversifié

Les jeunes du CHD sont hébergés en famille de parrainage, en appartement, en FJT, en internat…

Familles de parrainage : En 2013, 17 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage. Le nombre moyen de journées d'accueil en famille de parrainage par jeune est de 106 jours, un jeune est accueilli par 3,88 familles en moyenne au cours de son placement.

Autonomie : Le profil des mineurs (immaturité, mise en danger, problématique psychiatrique importante pour 3 d'entre eux) n'a pas permis d'envisager un accueil dans des dispositifs d'autonomie de type appartement ou FJT.

Mise en place d'hébergements en colocation : La colocation permet aux usagers d'expérimenter la semi-autonomie en évitant les difficultés d'adaptation liées à la gestion de la solitude, élément anxiogène, souvent facteur d'échec voire de régression. C'est une étape importante où tout le travail d'économie familiale et de gestion du quotidien est mis en place.

Réalisations majeures en 2013

Partenariats :

- Une convention avec une psychologue libérale a été signée pour offrir un espace de suivi psychologique hors institution.

- Poursuite de la collaboration avec l'Espace Santé Jeunes et un médecin libéral référent.

- Renforcement de la collaboration avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et l'Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Personnes Handicapées (ADAPT), pour répondre à des situations dont la prise en charge dépasse le champ éducatif.

- Développement des relations avec Messidor (Association gestionnaire d'établissements de travail protégé et adapté) dans le cadre des évaluations de compétences pour les usagers les plus fragiles.

Evénements :

- Participation au concours de cuisine interne à l'association, « la Sauvegarde des Plaisirs ».

- Organisation de visites des familles dans la Drôme pour maintenir le lien familial avec accueil dans des studios du service ou en gîte.

- Mise en place de soirées collectives à thème.

Organisation de week-ends en familles de parrainage pour les jeunes d'autres services qui n'ont pas de solution familiale, afin de leur offrir des temps de partage et d'échange et d'enrichir leur vie sociale.

Utilité sociale

Le CHD met en place **un accompagnement basé sur la progression de l'usager**, qui est vérifiée tout au long du parcours par des points sur le projet individualisé (PPI). Le **réajustement en temps réel** permet une adaptation immédiate du traitement des difficultés rencontrées. Le mode d'hébergement varie également en fonction de la dynamique du jeune : un jeune installé en appartement peut retourner en famille de parrainage si des problèmes graves surviennent.

Le Centre d'Hébergement Diversifié offre l'ultime sas pour des adolescents en fin de parcours institutionnel et à l'aube de la majorité. En l'absence d'un tel suivi, grand nombre de jeunes en rupture familiale et sociale seraient dans la marginalité, voire la délinquance.

Au-delà de l'accompagnement dispensé, le CHD est le dernier lieu où le jeune peut encore construire un projet d'avenir. Sans l'existence d'un tel service, il serait impossible d'assurer **une continuité éducative axée sur les principes de réalité en vue de l'autonomie**.

Les risques de récidive seraient alors beaucoup plus importants.

RAPPORT FINANCIER

PRÉSENTATION DES COMPTES

I - COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2013 se résume ainsi :

	PRODUITS	CHARGES
- Eléments d'exploitation	14 261 478.16 €	14 247 370.92 €
- Résultat financier	13 855.18 €	90 823.75 €
- Résultat exceptionnel	47 464.54 €	18 439.01 €
	---	---
	14 322 797.88 €	**14 356 633.68 €**

Déficit avant affectation des résultats des années antérieures	-33 835.80 €
Reprise excédents antérieurs	35 297.42 €
	---
	1 461.62 €

Ce résultat s'analyse de la façon suivante :

- Secteur social habilité ou conventionné

(financé par le Conseil Général et le Ministère de la Justice)

- Secteur non habilité

Déficit avant affectation des résultats des années antérieures	-22 577.70 €
Reprise résultats antérieurs	35 297.42 €
	---
	12 719.72 €

(divers financeurs publics ou privés)

Déficit 2013	-11 258.10 €

Résultat de l'association 2013	**1 461.62 €**

Le résultat sera ainsi affecté :

Secteur habilité ou conventionné :

En report à nouveau en attente d'affectation après accord de nos financeurs	12 719.72 €

Secteur non habilité :

En report à nouveau	-11 258.10 €

1. Secteur social habilité ou conventionné

Le total des produits de l'exercice reclassé par groupe fonctionnel a atteint 13 736 708 € pour un budget de 13 214 923 €, soit une augmentation de 521 785 € s'analysant ainsi :

- Ecart sur produits de la tarification & assimilés	243 876 €
- Autres produits de gestion courante (remb. de formation, remb. sur salaires, etc…)	239 305 €
- Reprises de provisions et transferts de charges	38 604 €
	---
	521 785 €

Le total des charges de l'exercice se monte à 13 759 286 € pour un budget de 13 256 092 €, soit une augmentation de 503 194 € qui s'analyse ainsi :

- Dépenses afférentes à l'exploitation courante	78 664 €
- Dépenses afférentes au personnel	214 791 €
- Dépenses afférentes à la structure	209 739 €
	---
	503 194 €

En synthèse, ces activités dégagent un excédent de 12 720 € s'analysant ainsi :

	Résultat après reprise des résultats antérieurs
- Centre de placement familial spécialisé	542 €
- AEMO	14 433 €
- Foyer Educatif « internat »	107 €
- SAGAJM	80 €
- SAPMF	3 727 €
- Tremplin	4 309 €
- CER	-5 031 €
- CHD	724 €
- CEF	-15 298.01 €
- MJIE	25 449 €
- Prévention Spécialisée	-16 322 €
	---
	12 720 €

2. Secteur non habilité et non conventionné

Les produits qui s'élèvent à 1 072 850 € contre 1 008 720 € en 2012, correspondent aux activités développées par l'ADSEA 26 et dont le fonctionnement est assuré par divers financements (publics ou privés).

Les charges se montent à 1 084 108 €.

Le résultat global est déficitaire de -11 258 €.

Il se décompose de la façon suivante :

- Siège / Ad hoc / MAD personnel / AC PS	3 969 €
- Jabron	-220 €
- Médiation Familiale	670 €
- Mission Insertion Musique	-15 677 €

	-11 258 €

II - BILAN - Situation financière

Le fonds de roulement de notre association est positif de 716 274 € contre 985 753 € en 2012.

La trésorerie s'élève à 1 215 688 € au 31/12/2013 du fait du paiement des factures de fin d'année 2013 par la PJJ.

Les investissements de l'exercice (dont les immobilisations en cours) se sont élevés à 1 193 295 €, correspondant principalement à l'acquisition de la villa située 1, rue Lesage à Valence : locaux destinés aux services AEMO, CHD et CEF.

Les investissements ont été financés par emprunt à hauteur de 765 995 €.

Le montant des emprunts à terme est passé de 2 254 724 € au 31/12/2012 à 2 641 798 € au 31/12/2013.

Au 31/12/2013 les créances nettes sur les Associations XP 2I, XP ECO et les Amis & Cavaliers du Jabron s'élèvent à :

- XP 2I	196 329 €
- XP ECO	26 679 €
- Amis & Cavaliers du Jabron	194 095 €

Sur ces montants, une provision globale de 147 308 € a été constituée.

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES :

Les Communes et Communautés

de Communes de la Drôme

Sauvegarde de l'Enfance
et de l'Adolescence de la Drôme

Aidons-les
à être
acteurs
de leur vie...

La Sauvegarde de l'Enfance de la Drôme, association d'intérêt général, peut recevoir des donations et des legs exonérés de tous droits de succession et des dons déductibles d'impôts jusqu'à 66%.

Rejoignez-nous,

Adhérez !

www.adsea26.org